

HSBC Holdings plc

Avis de convocation
à l'Assemblée Générale Annuelle
Vendredi 22 avril 2016
à 11 heures (heure de Londres)
Centre de Conférence Queen Elisabeth II
Broad Sanctuary, Londres SW1P 3EE, Royaume-Uni

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET DOIT RETENIR TOUTE VOTRE ATTENTION.

Si vous vous posez des questions sur les projets de résolutions présentés dans ce document ou sur ce que vous devez faire en tant qu'actionnaire, veuillez consulter un courtier, un avocat, un expert-comptable ou un autre conseiller professionnel indépendant.

Si vous avez cédé ou transféré la totalité des actions que vous déteniez dans HSBC Holdings plc (ci-après la « Société »), veuillez immédiatement remettre ce document et tous les documents joints au courtier, à la banque ou autre agent ayant agi en qualité d'intermédiaire pour la vente ou le transfert des actions, qui les transmettra à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Hong Kong Exchanges et Clearing Limited et The Stock Exchange of Hong Kong Limited (Bourse de Hong Kong) ne peuvent être tenus responsables du contenu de ce document, ne formulent aucune déclaration concernant son exactitude et son exhaustivité et déclinent expressément toute responsabilité pour toute perte liée à l'utilisation de tout ou partie du présent document. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sous le code 5 à la Bourse de Hong Kong.

Les versions anglaise, française et chinoise du présent Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle sont disponibles sur [www.hsbc.com/Investor relations/Events and presentations](http://www.hsbc.com/Investor%20relations/Events%20and%20presentations). La version chinoise du présent document et des futurs documents peut également être obtenue en contactant les agents chargés de la tenue du registre de la société (« registrar ») (cf. page 26).

本文件乃滙豐控股有限公司之股東周年大會通告。本公司謹訂於2016年4月22日星期五假座倫敦 Queen Elizabeth II Conference Centre (地址為 Broad Sanctuary, London SW1P 3EE) 舉行股東周年大會。是次股東周年大會通告的中文譯本可於 www.hsbc.com 查閱。如需索取本文件及日後本公司文件的中文譯本，亦可選擇聯絡本公司的股份登記處：Computershare Investor Services PLC，地址為 The Pavilions, Bridgwater Road, Bristol, BS99 6ZZ, United Kingdom (透過網站發出電郵：www.investorcentre.co.uk/contactus)；香港中央證券登記有限公司，地址為香港皇后大道東183號合和中心17樓1712-1716室 (電郵：hsbc.ecom@computershare.com.hk)；或百慕達滙豐銀行有限公司，地址為 Investor Relations Team, HSBC Bank Bermuda Limited, 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermuda (電郵：hbbm.shareholder.services@hsbc.bm) (請參閱第25頁)。美國預託股份持有人可致電+1 800 555 2470或致函索取本文件，地址為 Proxy Services, 200 A Executive Dr., Edgewood, New York 11717, USA。



Sommaire

1. Lettre du Président.....	1
2. Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle	6
3. Exposé des motifs.....	11
4. Informations concernant l'Assemblée Générale Annuelle 2016	22
5. Informations générales	26
6. Annexes	27
7. Comment nous adresser une question que vous souhaitez voir traitée à l'Assemblée Générale Annuelle	32

Chère Actionnaire, Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Annuelle 2016 de HSBC Holdings plc, qui débutera à 11 heures (heure de Londres), le vendredi 22 avril.

Notre Assemblée Générale Annuelle se tiendra à nouveau dans le Centre de Conférence Queen Elisabeth II dans le centre de Londres. C'est un lieu facile d'accès par les transports en commun. Nous souhaiterions vous accueillir en personne à cette réunion mais, si vous ne pouvez pas y participer, vous pourrez choisir de regarder la réunion grâce à la retransmission sur Internet qui sera disponible sur www.hsbc.com/agmwebcast.

L'Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle et les détails de l'ordre du jour à examiner sont inclus dans le présent document. Nous attendons avec impatience de vous informer des progrès accomplis par le Groupe au cours de l'année passée et de nos priorités pour les 12 prochains mois, ainsi que de vous commenter les événements récents.

Il y a plusieurs points importants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle de cette année et je vous recommande de lire l'avis de convocation, conjointement à l'exposé des motifs joint. Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

Rapport et Comptes Annuels

Les premiers points de l'ordre du jour concernent notre Rapport Annuel (« *Annual Report & Accounts* ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le Rapport sur les Rémunération des Administrateurs pour 2015.

Vous verrez que le Rapport Stratégique et l'*Annual Report & Accounts* sont présentés différemment des années précédentes. Notre objectif est de vous fournir une vue d'ensemble claire et accessible de nos performances en 2015 et de la manière dont nous comptons créer de la valeur à long terme et durable, pour nos actionnaires. Nous espérons que vous aimerez les changements apportés et apprécierions vos commentaires.

Politique de rémunération

En 2014, nous étions reconnaissants de votre approbation de notre politique de rémunération, conçue pour être en vigueur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2017. Le Rapport 2015 sur les Rémunérations des Administrateurs, que vous serez invité à approuver, comprend un rapport du Comité des Rémunérations du Groupe (*Group Remuneration Committee*) sur l'application de cette politique de rémunération au cours de l'année 2015, exposant combien nous rémunérons nos Administrateurs et pourquoi. Comme nous le présagions l'année dernière, les nouvelles exigences réglementaires nécessitent maintenant d'apporter des modifications à notre politique de rémunération. Par conséquent, à l'Assemblée Générale Annuelle de cette année, comme indiqué dans le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs, page 285 de l'*Annual Report & Accounts*, le Comité des Rémunérations du Groupe recommande des changements dans cette politique afin de refléter les nouvelles évolutions réglementaires en matière de rémunération des Administrateurs.

Administrateurs

De nouveaux changements sont intervenus au sein du Conseil cette année afin de tenir compte du départ de certains Administrateurs en exercice de longue date et ajouter des Administrateurs disposant de compétences et expériences complémentaires. Après près de huit ans au Conseil, Safra Catz s'est retirée du Conseil à la fin de l'année 2015. Vos deux plus anciens Administrateurs non-exécutifs, Rona Fairhead et Sir Simon Robertson quitteront le Conseil à l'issue de cette Assemblée Générale Annuelle. Chacun d'eux a apporté une contribution importante au Groupe, notamment lors de la crise financière mondiale, dont le Conseil est extrêmement reconnaissant. L'ensemble de leur expertise et de leur expérience ont été précieuses pour HSBC et ils nous manqueront grandement.

HSBC Holdings plc

Société Anonyme immatriculée en Angleterre sous le numéro 617987

Siège social et Siège du Groupe :

8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni

Depuis l'Assemblée Générale de l'an dernier, le Conseil a accueilli Irene Lee, Pauline van der Meer Mohr, Paul Walsh et Henri de Castries en tant qu'Administrateurs non-exécutifs, respectivement le 1^{er} juillet 2015, le 1^{er} septembre 2015, le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} mars 2016. Ils se présentent pour être élus pour la première fois lors de l'Assemblée Générale Annuelle de cette année. Votre Conseil pense que ces nominations apportent au Conseil des expériences et expertises importantes et pertinentes et nous leur sommes reconnaissants des contributions qu'ils apportent déjà. Conformément à notre pratique habituelle, tous les autres Administrateurs se présentent pour être réélus. Une notice biographique concernant les Administrateurs peut être consultée pages 13 à 18. Au nom du Conseil, je recommande de tout cœur les élections et réélections des Administrateurs qui ne se retirent pas à cette Assemblée.

A l'issue de l'Assemblée générale Annuelle de cette année, sous réserve de la réélection recommandée ci-dessus, votre Conseil sera composé d'un Président à plein temps, de trois Administrateurs exécutifs et de 14 Administrateurs non-exécutifs indépendants, dont 12 ont été nommés au cours des cinq dernières années.

Le Comité des Nominations porte à présent son attention à la formulation d'un plan de succession pour mon propre rôle en tant que Président du Groupe de sorte que le nouveau Président du Groupe puisse conduire le processus de sélection du prochain Directeur Général du Groupe en temps voulu. Ce processus de recherche a, à présent, commencé et sera dirigé par le Président du Comité des Nominations et par l'Administrateur non-exécutif Indépendant Référent. Le Conseil vise à nommer mon successeur au cours de l'année 2017, mais la date exacte dépend clairement de l'identification du candidat approprié. Mon engagement est de rester aussi longtemps que nécessaire pour assurer une transition en douceur.

Contrôleur légal des comptes

PricewaterhouseCoopers LLP (« PwC ») a été nommé en tant que nouveau Contrôleur légal des comptes à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015. Ils ont apporté une contribution positive dans leur nouveau rôle. Nous vous demandons d'approuver leur renouvellement en tant que Contrôleur légal des comptes de la Société et d'autoriser le Comité d'Audit du Groupe à déterminer leur rémunération.

Autorisation d'attribuer des actions et des titres convertibles contingents

Comme en 2015, nous solliciterons de votre part une autorisation générale d'attribution d'actions par les Administrateurs, à la fois avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription. Nous vous demandons de renouveler l'autorisation existante d'offrir le paiement du dividende en actions pour une nouvelle période de trois ans jusqu'en 2019, en ligne avec les directives britanniques. Nous sollicitons également le renouvellement de l'autorisation des actionnaires afin de pouvoir acheter sur le marché jusqu'à concurrence de 10 % de nos propres actions.

Toutes ces résolutions sont conformes aux règles en matière d'inscription de valeurs mobilières à la cote officielle de la Bourse et aux lignes directrices applicables en la matière en vigueur à la fois au Royaume-Uni et à Hong Kong.

Bien que nous n'envisagions pas dans l'immédiat de racheter des actions ordinaires, au fur et à mesure de l'exécution de notre stratégie, il paraît raisonnable d'examiner en permanence les fonds propres que nous détenons. L'autorisation d'opérer des achats sur le marché, si elle est approuvée par les actionnaires, nous confèrera la flexibilité nécessaire pour prendre des mesures, si nous estimons qu'elles servent les intérêts de la Société et ceux de nos actionnaires. Nous restons déterminés à maintenir une base solide de fonds propres.

En plus des autorisations générales d'attribution visées ci-dessus, nous solliciterons à nouveau l'approbation des actionnaires afin de permettre aux Administrateurs de créer et émettre des titres convertibles contingents, qui seront automatiquement convertis en actions ordinaires de HSBC ou automatiquement échangés contre des actions ordinaires de HSBC dans des circonstances définies. Notre capacité à émettre ces titres permet à HSBC de gérer ses exigences de fonds propres de la manière la plus efficiente et économique pour les actionnaires. De plus amples détails sont donnés page 20 et 21 et dans l'Annexe 1.

Assemblées générales

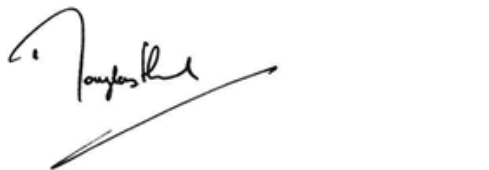
Comme les années précédentes, nous solliciterons votre autorisation pour que les assemblées générales (autres que les assemblées générales annuelles) soient convoquées avec un préavis minimum de 14 jours francs. Cette autorisation ne sera pas utilisée de manière automatique, mais elle permettra de raccourcir le délai de préavis à 14 jours francs lorsque le Conseil le considèrera dans l'intérêt des actionnaires.

Votre Conseil d'Administration considère que les propositions présentées dans le présent avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle servent au mieux les intérêts de la Société et de ses actionnaires et vous recommande de voter en faveur de toutes les résolutions. Les Administrateurs ont l'intention de le faire en leur qualité d'actionnaires, à l'exception de la Résolution 3 relative à la Politique de Rémunération, sur laquelle les Administrateurs ne voteront pas.

Un formulaire de procuration est joint à la présente lettre ou est disponible sur www.hsbc.com/proxy. Que vous puissiez ou non participer à l'Assemblée Générale Annuelle, je vous encourage à remplir et renvoyer un formulaire de procuration. Nommer un mandataire ne vous empêchera pas d'assister à l'Assemblée Générale Annuelle et de voter en personne, si finalement vous pouvez le faire.

Au nom de votre Conseil, je souhaite saisir cette opportunité de vous remercier pour votre soutien continu auprès de HSBC.

Je vous prie d'agréer, Cher Actionnaire, Chère Actionnaire, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Douglas Flint', is written over a thin horizontal line. The signature is stylized and includes a long, sweeping underline that extends to the right.

Douglas Flint
Président du Groupe

Administrateurs

Douglas Flint, CBE, 60 ans
Président du Groupe



Stuart Gulliver, 57 ans
Directeur Général du Groupe



Rachel Lomax, 70 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant référent



Sir Simon Robertson, 75 ans
Vice-Président



Phillip Ameen, 67 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Laura Cha, GBS, 66 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Kathleen Casey, 49 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Henri de Castries, 61 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Lord Evans of Weardale,
58 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Rona Fairhead, CBE, 54 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Joachim Faber, 65 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Sam Laidlaw, 60 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Irene Lee, 62 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Iain Mackay, 54 ans
Directeur Financier du Groupe



John Lipsky, 69 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Heidi Miller, 62 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Marc Moses, 58 ans
Directeur des Risques du Groupe



Pauline van der Meer Mohr,
56 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Jonathan Symonds, CBE, 57 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Paul Walsh, 60 ans
Administrateur non-exécutif
indépendant



Secrétaire

Ben Mathews, 49 ans
Secrétaire du Conseil du Groupe



HSBC Holdings plc

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Annuelle HSBC Holdings plc est convoquée et se tiendra au Centre de Conférence Queen Elizabeth II, Broad Sanctuary, Londres SW1P 3EE, Royaume-Uni, le vendredi 22 avril 2016 à 11 heures (heure de Londres), afin d'examiner et, si elle le juge approprié, d'adopter les résolutions ci-dessous. Les résolutions 1 à 7 et 9, 11 et 13 seront proposées à titre de résolutions ordinaires. Les résolutions 8, 10, 12 et 14 seront proposées à titre de résolutions extraordinaires :

1. Rapport et Comptes Annuels*

Recevoir les Comptes Annuels et les Rapports des Administrateurs et du Contrôleur légal des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2. Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs*

Approuver le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs exposé aux pages 285 à 321 de l'*Annual Report and Accounts* pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, à l'exclusion de la Politique de Rémunération des Administrateurs qui figure aux pages 288 à 301.

3. Politique de Rémunération des Administrateurs*

Approuver la Politique de Rémunération des Administrateurs exposée aux pages 288 à 301 du Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs qui figure dans l'*Annual Report and Accounts* pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

4. Election et réélection d'Administrateurs*

Elire par résolution distincte, chacune des personnes suivantes :

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| (a) Henri de Castries ; | (c) Pauline von der Meer Mohr ; et |
| (b) Irene Lee ; | (d) Paul Walsh. |

Réélire par résolution distincte, chacune des personnes suivantes :

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| (e) Phillip Ameen ; | (l) Sam Laidlaw ; |
| (f) Kathleen Casey ; | (m) John Lipsky ; |
| (g) Laura Cha ; | (n) Rachel Lomax ; |
| (h) Lord Evans of Weardale ; | (o) Iain Mackay ; |
| (i) Joachim Faber ; | (p) Heidi Miller ; |
| (j) Douglas Flint ; | (q) Marc Moses ; et |
| (k) Stuart Gulliver ; | (r) Jonathan Symonds. |

5. Renouvellement du Contrôleur légal des comptes*

Renouveler PricewaterhouseCoopers LLP en tant que Contrôleur légal des comptes de la Société.

6. Rémunération du Contrôleur légal des comptes*

Autoriser le Comité d'Audit du Groupe (*Group Audit Committee*) à déterminer la rémunération du Contrôleur légal des comptes.

7. Autorisation d'émettre des actions*

Autoriser les Administrateurs généralement et inconditionnellement par les présentes, en vertu de l'article 551 de la loi britannique sur les sociétés de 2006 (*2006 Companies Act*) (« la Loi ») à exercer tous les pouvoirs conférés à la Société pour attribuer des actions de la Société, consentir des droits de souscription d'actions de la Société, ou convertir tout titre en actions de la Société :

- (a) à concurrence d'un montant nominal total de 1 970 797 386 USD (ce montant devant être restreint dans la mesure où des attributions ou octrois seraient effectués en vertu des paragraphes (b) ou (c) de la présente résolution, de telle sorte qu'il ne pourra pas être attribué ou octroyé plus de 3 284 662 309 USD en vertu des paragraphes (a) et (b) de la présente résolution, ni plus de 6 569 324 618 USD en vertu des paragraphes (a), (b) et (c) de la présente résolution), cette autorisation devant inclure l'attribution d'actions ordinaires et de droits de souscription d'actions ordinaires ou de conversion de tout titre en actions ordinaires en vertu des termes de tout plan d'actionnariat en faveur des employés de la Société ou de l'une quelconque de ses entreprises filiales ; et

* Résolution Ordinaire

Résolution Extraordinaire

(b) à concurrence d'un montant nominal total de 3 284 662 309 USD (ce montant devant être restreint dans la mesure où des attributions ou octrois seraient effectués en vertu des paragraphes (a) ou (c) de la présente résolution, de telle sorte qu'il ne pourra pas être attribué ou octroyé plus de 3 284 662 309 USD en vertu des paragraphes (a) et (b) de la présente résolution, ni plus de 6 569 324 618 USD en vertu des paragraphes (a), (b) et (c) en relation avec :

(i) une offre ou invitation faite à :

(A) des actionnaires détenant des actions ordinaires proportionnellement (ou autant que possible) au nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent au moment considéré ; et

(B) des détenteurs d'autres valeurs mobilières, obligations, titres obligataires ou warrants qui, conformément aux droits s'y attachant, sont habilités à participer à cette offre ou invitation ou comme les Administrateurs le jugeront nécessaire,

mais, dans tous les cas, sous réserve des exclusions ou autres dispositions que les Administrateurs pourront juger nécessaires ou opportunes concernant des dates de clôture (*record dates*), des droits à rompus, des actions auto-détenues ou des valeurs mobilières représentées par des certificats nominatifs négociables, ou en présence de toutes restrictions, obligations, pratiques ou difficultés juridiques naissant ou se posant en vertu des lois en vigueur dans tout territoire, ou des exigences de toute autorité réglementaire ou boursière en vigueur dans tout territoire, ou pour toute autre cause ; et

(ii) tout plan de paiement de dividendes en actions ou autres accords similaires mis en œuvre conformément aux Statuts de la Société ; et

(c) s'agissant de titres représentatifs du capital (tels que définis à la section 560 de la Loi) à concurrence d'un montant nominal total de 6 569 324 618 USD (ce montant devant être restreint dans la mesure où des attributions ou octrois seraient effectués en vertu des paragraphes (a) ou (b) de la présente résolution, de telle sorte qu'il ne pourra pas être attribué ou octroyé plus de 6 569 324 618 USD en vertu des paragraphes (a), (b) et (c) de la présente résolution), en relation avec une émission de droits en faveur :

(i) des actionnaires détenant des actions ordinaires proportionnellement (ou autant que possible) au nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent au moment considéré ; et

(ii) des détenteurs d'autres valeurs mobilières, obligations, titres obligataires ou warrants qui, conformément aux droits s'y attachant, sont habilités à participer à cette offre ou invitation ou comme les Administrateurs le jugeront nécessaire,

mais, dans tous les cas, sous réserve des exclusions ou autres dispositions que les Administrateurs pourront juger nécessaires ou opportunes concernant des dates de clôture (*record dates*), des droits à rompus, des actions auto-détenues ou des valeurs mobilières représentées par des certificats nominatifs négociables, ou en présence de toutes restrictions, obligations, pratiques ou difficultés juridiques naissant ou se posant en vertu des lois en vigueur dans tout territoire, ou des exigences de toute autorité réglementaire ou boursière en vigueur dans tout territoire, ou pour toute autre cause ; et

(d) à concurrence d'un montant nominal total de 150 000 GBP (sous la forme de 15 000 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif de 0,01 GBP chacune), 150 000 EUR (sous la forme de 15 000 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif de 0,01 EUR chacune) et 150 000 USD (sous la forme de 15 000 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif de 0,01 USD chacune)

étant précisé qu'excepté dans le cas d'une attribution ou d'un octroi en vertu des paragraphes (b), (c) et (d) de la présente résolution ou d'une attribution ou d'un octroi en vertu des termes de tout plan d'actionariat en faveur des employés de la Société ou de l'une quelconque de ses entreprises filiales, le montant nominal intégralement libérables en numéraire des actions devant être attribuées ou des droits de souscription d'actions ou de conversion de tout titre en actions devant être octroyés par les Administrateurs en vertu de ces pouvoirs, ne pourra dépasser, au total, 985 398 693 USD (ce montant représentant environ 10 % des actions ordinaires en circulation au 4 mars 2016). Ce pouvoir expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui doit se tenir en 2017 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, la date la plus proche étant retenue, étant cependant entendu, par exception à ce qui précède, que cette autorisation permettra à la Société, avant l'expiration de cette autorisation, de formuler des offres ou de conclure des contrats qui exigeront ou pourront exiger que des actions, des droits de souscription d'actions ou des droits de conversion de tout titre en actions soient attribués après cette expiration, auquel cas les Administrateurs pourront attribuer des actions, ou octroyer des droits de souscription d'actions ou de conversion de tout titre en actions (selon le cas), en vertu de ces offres ou contrats, de la même manière que si l'autorisation conférée par les présentes n'avait pas expiré.

* Résolution Ordinaire

Résolution Extraordinaire

8. Suppression du droit préférentiel de souscription[#]

Sous réserve de l'adoption de la Résolution 7 dont le texte est reproduit dans l'Avis de convocation à la présente Assemblée, autoriser les Administrateurs en vertu des présentes, conformément aux dispositions des articles 570 et 573 de la loi britannique sur les sociétés de 2006 (*2006 Companies Act*) (« la Loi ») à attribuer des titres représentatifs du capital (au sens de l'article 560 de la Loi) en numéraire soit conformément à l'autorisation qui leur est conférée par la Résolution 7 dont le texte est reproduit dans l'Avis de convocation à la présente Assemblée ou par le biais de la cession d'actions en autocontrôle, de la même manière que si l'article 561 (1) de la Loi ne s'appliquait pas à cette attribution, étant précisé que ce pouvoir expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui doit se tenir en 2017 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, la date la plus proche étant retenue, étant cependant entendu, par exception à ce qui précède, que ce pouvoir permettra à la Société, avant l'expiration de cette autorisation, de formuler des offres ou de conclure des contrats qui exigeront ou pourront exiger que des titres représentatifs du capital soient attribués après cette expiration, auquel cas les Administrateurs pourront attribuer des titres représentatifs du capital en vertu de ces offres ou contrats, de la même manière que si l'autorisation conférée par les présentes n'avait pas expiré.

9. Ajout des actions achetées sur le marché à l'autorisation générale d'attribution d'actions*

Etendre l'autorisation conférée aux Administrateurs à l'effet d'attribuer des actions ou d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société ou de conversion de tout titre en actions de la Société, conformément au paragraphe (a) de la Résolution 7 de l'Avis de convocation à cette assemblée, afin d'y ajouter un nombre d'actions ordinaires de 0,50 USD chacune représentant le montant nominal des actions de la Société achetées par la Société conformément à l'autorisation consentie en vertu de la Résolution 10 de l'Avis de convocation à cette assemblée, à condition que cette extension n'ait pas pour effet de dépasser les plafonds de l'autorisation d'attribuer des actions ou d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société ou de conversion de tout titre en actions de la Société, tels qu'ils sont mentionnés aux paragraphes (b) et (c) de la Résolution 7 de l'Avis de convocation à cette assemblée.

10. Achats d'Actions Ordinaires par la Société[#]

Autoriser, par les présentes, généralement et inconditionnellement, aux fins de l'article 701 de la loi britannique sur les sociétés de 2006 (la « Loi ») (*UK Companies Act 2006*), la Société à acheter sur le marché (au sens de l'article 693 de la Loi) des actions ordinaires de 0,50 USD de nominal chacune (« Actions Ordinaires »), dans les conditions et de la manière déterminées de temps à autres par les Administrateurs, étant entendu que :

- (a) le nombre global maximum d'Actions Ordinaires dont le rachat est autorisé par les présentes sera égal à 1 970 797 386 Actions Ordinaires ;
- (b) le prix minimum (hors frais) pouvant être versé pour chaque Action Ordinaire sera égal à 0,50 USD, ou l'équivalent dans la devise dans laquelle l'achat est effectué sur la base du taux de change spot de ladite devise pour acheter des dollars des Etats-Unis, communiqué par HSBC Bank plc sur le marché des changes de Londres à ou aux environs de 11h00 (heure de Londres) le jour ouvré (jour d'ouverture des banques à Londres) précédant la date prévue de conclusion de la transaction d'achat de l'Action Ordinaire, étant entendu que, dans tous les cas, ce taux sera celui définitivement certifié par un dirigeant de HSBC Bank plc ;
- (c) le prix maximum (hors frais) pouvant être versé pour chaque Action Ordinaire sera égal au chiffre le plus bas parmi les deux chiffres suivants : (i) 105 % du cours moyen des Actions Ordinaires (tel que découlant de la cote officielle quotidienne de la Bourse de Londres) pendant les cinq jours ouvrés précédant immédiatement la date prévue de conclusion de la transaction d'achat de l'Action Ordinaire ou (ii) 105 % du cours moyen en clôture des Actions Ordinaires à la Bourse de Hong Kong pendant les cinq jours ouvrés précédant immédiatement la date prévue de conclusion de la transaction d'achat de l'Action Ordinaire, dans tous les cas après conversion (le cas échéant) dans la devise dans laquelle l'achat est effectué sur la base du taux de change spot de ladite devise dans la devise dans laquelle le cours et/ou le prix a été communiqué par HSBC Bank plc sur le marché des changes à Londres à ou aux environs de 11h00 (heure de Londres) le jour ouvré précédant la date prévue de conclusion de la transaction d'achat de l'Action Ordinaire, étant entendu que, dans tous les cas, ce taux sera celui définitivement certifié par un dirigeant de HSBC Bank plc ;
- (d) sauf révocation ou modification, la présente autorisation expirera à la fin de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société devant se tenir en 2017 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, la date la plus proche étant retenue ; et
- (e) la Société pourra, avant l'expiration de cette autorisation, conclure un ou des contrats d'achat d'Actions Ordinaires, en vertu de cette autorisation, qui seront ou pourront être terminés ou exécutés en totalité ou en partie après ladite expiration, et elle pourra procéder à l'achat d'Actions Ordinaires conformément à n'importe quel(s) contrat(s) de ce type, comme si l'autorisation ici conférée n'avait pas expiré.

* Résolution Ordinaire

Résolution Extraordinaire

11. Autorisation supplémentaire d'attribuer des titres représentatifs du capital en relation avec l'émission de Titres Convertibles Contingents*

En complément de l'autorisation consentie en vertu de la Résolution 7 de l'Avis de convocation à cette assemblée (si elle est adoptée), autoriser les Administrateurs généralement et inconditionnellement par les présentes, en vertu de l'article 551 de la loi britannique sur les sociétés de 2006 (*2006 Companies Act*) (« la Loi ») à exercer tous les pouvoirs conférés à la Société pour attribuer des actions de la Société, consentir des droits de souscription d'actions de la Société, ou convertir tout titre en actions de la Société à concurrence d'un montant nominal total de 1 970 797 386 USD, en relation avec toute émission par la Société ou tout membre du Groupe de Titres Convertibles Contingents (par abréviation, « TCC ») qui sont automatiquement convertis en actions ordinaires de la Société ou échangés contre des actions ordinaires de la Société dans des circonstances définies, si les Administrateurs considèrent que cette émission de TCC serait souhaitable pour se conformer ou continuer de se conformer aux exigences ou objectifs réglementaires de fonds propres applicables de temps à autre au Groupe et autrement dans les conditions qui pourront être déterminées par les Administrateurs ; cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui doit se tenir en 2017, ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, la date la plus proche étant retenue ; étant cependant entendu, par exception à ce qui précède, que cette autorisation permettra à la Société, avant l'expiration de cette autorisation, de formuler des offres ou de conclure des contrats qui exigeront ou pourront exiger que des actions, des droits de souscription d'actions ou des droits de conversion de tout titre en actions soient attribués après cette expiration, auquel cas les Administrateurs pourront attribuer des actions, ou octroyer des droits de souscription d'actions ou de conversion de tout titre en actions (selon le cas), en vertu de ces offres ou contrats, de la même manière que si l'autorisation conférée par les présentes n'avait pas expiré.

12. Exclusion limitée des droits préférentiels de souscription en relation avec l'émission de Titres Convertibles Contingents#

En complément du pouvoir visé à la Résolution 8 de l'Avis de convocation à cette assemblée, et sous réserve de l'adoption de la Résolution 11 de l'Avis de convocation à cette assemblée, autoriser les Administrateurs en vertu des articles 570 et 573 de la loi britannique sur les sociétés de 2006 (*2006 Companies Act*) (« la Loi ») à attribuer des titres représentatifs du capital (au sens de l'article 560 de la Loi) contre un paiement en numéraire, que ce soit en vertu de l'autorisation conférée par la Résolution 11 de l'Avis de convocation à cette assemblée, ou par voie de vente d'actions d'autocontrôle, de la même manière que si l'article 561 (1) de la Loi ne s'appliquait pas à cette attribution ou à cette vente, étant précisé que ce pouvoir expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui doit se tenir en 2017 ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, la date la plus proche étant retenue ; étant cependant entendu, par exception à ce qui précède, que cette autorisation permettra à la Société, avant l'expiration de cette autorisation, de formuler des offres ou de conclure des contrats qui exigeront ou pourront exiger que des titres représentatifs du capital soient attribués après cette expiration, auquel cas les Administrateurs pourront attribuer des titres représentatifs du capital en vertu de ces offres ou contrats, de la même manière que si l'autorisation conférée par les présentes n'avait pas expiré.

13. Renouvellement de l'autorisation de paiement des dividendes en actions*

Autoriser par les présentes les Administrateurs à :

- (a) exercer le pouvoir qui leur est conféré par l'article 157.1 des Statuts de la Société (tels que modifiés de temps à autre) afin que, dans les limites et de la manière fixée par les Administrateurs, les détenteurs d'actions ordinaires de 0,50 USD de nominal chacune (« Actions Ordinaires ») soient autorisés à choisir de recevoir de nouvelles Actions Ordinaires, réputées entièrement libérées, au lieu de tout ou partie de tout dividende (y compris les acomptes sur dividende) devant être déclaré jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société devant se tenir en 2019 ;
- (b) capitaliser de temps à autre le ou les montants nominaux correspondant aux actions nouvelles de la Société devant être attribuées conformément aux demandes faites dans le cadre du plan de paiement des dividendes en actions de la Société, à partir du ou des montants figurant au crédit de tout compte ou fonds de réserve de la Société, selon la décision des Administrateurs, afin d'affecter cette somme à la libération intégrale du nombre approprié desdites actions nouvelles et d'attribuer lesdites actions nouvelles ou, selon le cas, de vendre des Actions Ordinaires détenues par la Société pour compte propre, afin de répondre aux choix effectués ; et
- (c) de manière générale, mettre en œuvre le plan de paiement des dividendes en actions de la Société selon termes et conditions pouvant être fixés de temps à autre par les Administrateurs et prendre toutes autres mesures que les Administrateurs pourront juger nécessaires ou souhaitables de temps à autre concernant le plan de paiement des dividendes en actions de la Société.

* Résolution Ordinaire

Résolution Extraordinaire

14. Convocation d'assemblées générales[#]

Autoriser la Société à convoquer des assemblées générales (autres que les assemblées générales annuelles) avec un préavis minimum de 14 jours francs.

Par ordre du Conseil d'Administration



B J S Mathews
Secrétaire du Conseil du Groupe

18 mars 2016

HSBC Holdings plc
Société Anonyme immatriculée en Angleterre sous le numéro 617987
Siège social et Siège du Groupe :
8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni

* Résolution Ordinaire
[#] Résolution Extraordinaire

Exposé des motifs

Des informations concernant l'ordre du jour qui sera examiné par l'Assemblée Générale Annuelle 2016 sont présentées ci-dessous.

Cet exposé des motifs doit être lu en liaison avec l'*Annual Report & Accounts* pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Cet Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle, l'*Annual Report & Accounts* et le *Strategic Report* sont disponibles, en version anglaise, sur notre site Internet www.hsbc.com. L'Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle est disponible, en version française, sur www.hsbc.com.

Pour les besoins de cet Avis, le nombre d'actions émises avec droits de vote formant le capital de la Société au 4 mars 2016, dernière date de référence avant l'impression de ce document, s'élevait à 19 707 973 855 actions ordinaires de 0,50 USD de nominal chacune.

1. Rapport et Comptes Annuels (*Annual Report and Accounts*)

L'objectif de ce point de l'ordre du jour est que les actionnaires reçoivent et examinent les Comptes Annuels et les Rapports des Administrateurs et du Contrôleur légal des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

2. Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs

L'objectif de ce point de l'ordre du jour est de demander aux actionnaires d'approuver le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 (hormis la partie concernant la Politique de Rémunération des Administrateurs en pages 288 à 301, qui fait l'objet de la Résolution 3). Le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs est inclus dans l'*Annual Report and Accounts* en pages 285 à 321. Le vote sur le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs est de nature consultative et n'affecte pas la rémunération réelle payée à tout Administrateur en 2015, déterminée dans les limites de la Politique de Rémunération des Administrateurs approuvée par les actionnaires en 2014 et toujours en vigueur.

3. Politique de Rémunération des Administrateurs

L'objectif de ce point de l'ordre du jour est de demander aux actionnaires d'approuver la nouvelle politique de rémunération exposée en pages 288 à 301 du Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs dans l'*Annual Report & Accounts*. Cette nouvelle Politique de Rémunération est présentée afin de mettre en œuvre les nouvelles règles britanniques de rémunération de la *Prudential Regulation Authority* (« PRA »), qui exigent de différer la rémunération variable sur une période plus longue (sept ans) et de tenir compte des lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne sur les bonnes politiques de rémunération publiées en décembre 2015. Les commentaires formulés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015 et par la suite ont également été pris en compte dans l'élaboration de la nouvelle politique.

Le vote de la nouvelle politique de rémunération a lieu par voie de résolution ordinaire. Il s'agit d'un vote contraignant, ce qui signifie que les paiements faits aux Administrateurs ne peuvent l'être que s'ils sont dans les limites de la politique approuvée.

La politique définit la manière dont la Société se propose de rémunérer les Administrateurs, y compris tout élément de rémunération auquel un Administrateur peut avoir droit, ainsi que la manière dont la politique soutient la stratégie et la performance à long terme de la Société. Elle inclut également des détails sur l'approche de la Société en matière de recrutement et d'indemnités de départ.

Si elle souhaite modifier la politique de rémunération, la Société devra soumettre une nouvelle politique à l'approbation des actionnaires en assemblée générale. Une fois approuvée, la Société ne pourra verser des rémunérations aux Administrateurs actuels et futurs et payer des indemnités de départ aux Administrateurs actuels et anciens que dans les limites de la nouvelle politique, à moins que ce paiement ne soit approuvé par une résolution séparée des actionnaires.

Si elle est approuvée par les actionnaires, la politique s'appliquera pendant une durée de trois ans à compter de l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle. En conséquence, sauf s'il est nécessaire d'apporter d'autres modifications ou d'approuver une proposition individuelle, les actionnaires se verront demander pour la prochaine fois d'approuver la politique de rémunération lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2019.

Etant donné l'intérêt qu'ils ont dans la politique de rémunération, les Administrateurs ont accepté de ne pas voter sur cette résolution.

4. Election et réélection d'Administrateurs

Irene Lee, Pauline van der Meer Mohr, Paul Walsh et Henri de Castries se présentent pour être élus Administrateurs, ayant été nommés par le Conseil d'Administration, respectivement, le 1^{er} juillet 2015, le 1^{er} septembre 2015, le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} mars 2016. Chacun de ces nouveaux Administrateurs non-exécutifs a été considéré par le Conseil comme indépendant lors de sa nomination. Rona Fairhead et Sir Simon Robertson se retireront du Conseil à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle. Le Conseil a conclu que tous les autres Administrateurs devraient se présenter pour être réélus conformément à la pratique habituelle du Groupe.

Suite à une évaluation individuelle de leur performance, le Conseil a confirmé que tous les Administrateurs exercent leurs fonctions et font preuve d'implication dans l'accomplissement de leur mandat. Le Conseil est convaincu que chaque Administrateur non-exécutif est parfaitement capable de s'acquitter de ses fonctions.

De brèves notices biographiques de chacun des Administrateurs qui se présentent pour être élus ou réélus sont présentées ci-dessous.

Equilibre du Conseil et indépendance des Administrateurs

Le Conseil a conclu que tous les Administrateurs non-exécutifs se présentant afin d'être élu ou réélu cette année sont indépendants de jugement et de caractère.

Dans le cadre de la détermination de l'indépendance, le Conseil estime que le calcul de la durée de service des Administrateurs non-exécutifs commence à la date de la première élection par les actionnaires suivant leur nomination. Le Conseil a conclu qu'il n'y a pas de relations ni de circonstances susceptibles d'influer sur le jugement d'un Administrateur non-exécutif et les relations ou circonstances pouvant apparaître ainsi sont considérées comme non significatives. Chacun des Administrateurs se présentant afin d'être élu ou réélu a confirmé n'avoir aucun lien matériel avec un autre Administrateur, un membre de la direction générale ou un actionnaire détenant une participation substantielle ou de contrôle de HSBC Holdings plc.

Jetons de présence des Administrateurs non-exécutifs

Conformément à la politique de rémunération des Administrateurs approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014, chaque Administrateur non-exécutif reçoit actuellement un jeton de présence de 95 000 GBP par an. Les jetons de présence versés aux Administrateurs non-exécutifs qui sont membres de Comités du Conseil sont détaillés ci-dessous :

Comité*	Jetons de présence (par an)		Membres de Comités se présentant pour être élus / réélus
	Président	Membre	
Comité d'Audit du Groupe	50 000 GBP	30 000 GBP	Jonathan Symonds (Président), Phillip Ameen, Kathleen Casey, Rachel Lomax
Comité des Risques du Groupe	50 000 GBP	30 000 GBP	Joachim Faber (Président), John Lipsky, Rachel Lomax, Heidi Miller
Comité des Rémunérations du Groupe	50 000 GBP	30 000 GBP	Sam Laidlaw (Président), John Lipsky, Pauline van der Meer Mohr, Paul Walsh
Comité chargé des Vulnérabilités du Système Financier	50 000 GBP	30 000 GBP	Lord Evans of Weardale (Président), Kathleen Casey
Comité Conduct et Valeurs	50 000 GBP	30 000 GBP	Rachel Lomax (Présidente), Laura Cha, Lord Evans of Weardale, Jonathan Symonds, Pauline van der Meer Mohr
Comité des Nominations	40 000 GBP	25 000 GBP	Sam Laidlaw (Président), Laura Cha, John Lipsky, Rachel Lomax
Comité de Surveillance de l'Investissement Philanthropique et dans la Communauté	25 000 GBP	15 000 GBP	Laura Cha (Présidente), Lord Evans of Weardale

* Pour plus de détails sur les rôles et responsabilités de chacun de ces comités du Conseil, cf. pages 262 à 274 de l'Annual Report and Accounts.

Phillip Ameen, en sa qualité d'administrateur non-exécutif de HSBC North America Holdings Inc., HSBC Bank USA, National Association, HSBC Finance Corporation et HSBC USA Inc. perçoit un jeton de présence de 425 000 USD par an. Ce jeton de présence a été approuvé par le Comité de Gouvernance et de Nomination de HSBC North America Holdings Inc. le 24 juillet 2014.

Laura Cha, en sa qualité d'administrateur non-exécutif, de Vice-Présidente et de membre du Comité des Nominations de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, reçoit des jetons de présence de 550 000 HKD, 125 000 HKD et 75 000 HKD, respectivement, par an. Ces jetons de présence ont été autorisés par les actionnaires de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited.

Irene Lee, en sa qualité d'administrateur non-exécutif et de membre du comité d'audit de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, reçoit des jetons de présence de 550 000 HKD et 200 000 HKD, respectivement, par an. En outre, en sa qualité d'administrateur non-exécutif, de Présidente du comité des risques et de membre du comité d'audit de The Hang Seng Bank Limited, elle reçoit des jetons de présence de 450 000 HKD, 260 000 HKD et 160 000 HKD, respectivement, par an. Ces jetons de présence ont été autorisés respectivement par les actionnaires et le conseil de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited et Hang Seng Bank Limited.

Rachel Lomax reçoit un jeton de présence supplémentaire de 45 000 GBP en sa qualité d'Administrateur non-exécutif Indépendant Référent.

Heidi Miller, en sa qualité de Présidente non-exécutif de HSBC North America Holdings Inc., perçoit un jeton de présence de 550 000 USD par an. Ce jeton de présence a été approuvé par le Comité des Rémunérations du Groupe de HSBC Holdings plc le 5 novembre 2015 et autorisé par le conseil de HSBC North America Holdings Inc.

Jonathan Symonds, en sa qualité de Président non-exécutif de HSBC Bank plc, perçoit un jeton de présence de 345 000 GBP par an. Ce jeton de présence a été approuvé par le Comité des Rémunérations du Groupe de HSBC Holdings plc le 15 janvier 2014.

Conditions de nomination des Administrateurs non-exécutifs

Les Administrateurs non-exécutifs ne sont pas liés par des contrats de service avec HSBC Holdings plc. Sous réserve de leur élection ou de leur réélection par les actionnaires, les mandats des Administrateurs non-exécutifs, dont l'élection ou la réélection est proposée, expireront comme suit : Kathleen Casey, Laura Cha, Lord Evans of Weardale, Sam Laidlaw et Jonathan Symonds – 2017 ; Phillip Ameen, Joachim Faber, John Lipsky, Rachel Lomax et Heidi Miller – 2018 ; et Henri de Castries, Irene Lee, Pauline van der Meer Mohr et Paul Walsh - 2019.

Contrats et rémunération des Administrateurs exécutifs

Le Président du Groupe et les autres Administrateurs exécutifs sont employés en vertu de contrats à durée indéterminée, qui peuvent être résiliés par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 12 mois. Ces contrats ont été signés aux dates suivantes :

Douglas Flint	14 février 2011
Stuart Gulliver	10 février 2011
Iain Mackay	4 février 2011
Marc Moses	27 novembre 2014

En vertu de leur contrat, Douglas Flint perçoit un salaire de base mais n'a pas le droit de recevoir de rémunération variable ; Stuart Gulliver, Iain Mackay et Marc Moses perçoivent, chacun, un salaire de base et ont le droit de recevoir une rémunération variable discrétionnaire. Les salaires de base de Douglas Flint, Stuart Gulliver, Iain Mackay et Marc Moses s'élèvent respectivement à 1 500 000 GBP, 1 250 000 GBP, 700 000 GBP et 700 000 GBP par an. Des indemnités fixes, approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2014 et payables en actions, sont accordées à Stuart Gulliver, Iain Mackay et Marc Moses. Ces indemnités sont respectivement de 1 700 000 GBP, 950 000 GBP et 950 000 GBP par an. Douglas Flint n'est pas éligible au paiement d'une indemnité fixe.

De plus amples détails sur les émoluments des Administrateurs sont donnés dans le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs, qui figure en pages 285 à 321 de l'*Annual Report & Accounts*.

Les Administrateurs à la date du présent document sont : Phillip Ameen[†], Kathleen Casey[†], Laura Cha[†], Henri de Castries[†], Lord Evans of Weardale[†], Joachim Faber[†], Rona Fairhead[†], Douglas Flint, Stuart Gulliver, Sam Laidlaw[†], Irene Lee[†], John Lipsky[†], Rachel Lomax[†], Iain Mackay, Heidi Miller[†], Marc Moses, Sir Simon Robertson[†], Jonathan Symonds[†], Pauline van der Meer Mohr[†] et Paul Walsh[†].

[†] Administrateur non-exécutif indépendant

Notices biographiques

CBE : Commander of the Order of the British Empire

GBS : Gold Bahaunia Star

Henri René Marie Augustin de la Croix de Castries[†], 61 ans

Nomination au Conseil : mars 2016.

Compétences et expérience : Henri a plus de 25 ans d'expérience internationale dans l'industrie de la finance. Il a rejoint AXA en 1989 où ses rôles ont inclus la responsabilité de la Gestion d'actif, des activités financières et immobilières du groupe, la supervision des activités nord-américaines et britanniques, ainsi que la préparation et l'exécution de toutes les grandes fusions et acquisitions menées par le groupe d'assurance au cours des années 1990.

Mandats actuels : Henri est Président-Directeur Général de AXA. Il est également Président de l'Institut Montaigne, groupe de réflexion français de premier plan, et d'AXA Atout Cœur, programme de bénévolat d'AXA au service des causes sociétales. Il siège également en tant qu'administrateur non-exécutif de Nestlé S.A. et de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP). Il est membre du Conseil Consultatif de la Tsinghua University School of Economics and Management.

Irene Yun-Lien Lee[†], 62 ans
Nomination au Conseil : juillet 2015.

Compétences et expérience : Irene a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de la finance. Elle a occupé des postes de direction dans la banque d'investissement et la gestion de fonds au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Australie, y compris chez Citibank et la Commonwealth Bank of Australia. Autres anciens mandats : membre du Conseil consultatif de JP Morgan Australia et de l'Australian Takeovers Panel.

Mandats actuels : Irene est Présidente exécutif de Hysan Development Company Limited. Elle est également administrateur non-exécutif de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited et de Hang Seng Bank Limited. Elle est administrateur non-exécutif de Cathay Pacific Airways Limited, China Light & Power Holdings Limited et Noble Group Limited.

Pauline van der Meer Mohr[†], 56 ans
Nomination au Conseil : septembre 2015.

Membre du Comité des Rémunérations du Groupe et du Comité Conduct et Valeurs.

Compétences et expérience : Pauline a une expérience considérable en matière de droit et de ressources humaines dans différents secteurs et a contribué à la Commission de surveillance du Code bancaire néerlandais. Anciens mandats : Présidente de l'Erasmus University de Rotterdam, Première Vice-Présidente exécutive et Directeur des Ressources Humaines Groupe chez ABN AMRO Bank NV, Directeur des Ressources Humaines Groupe chez TNT NV, Directeur des Ressources Humaines et des Technologies de l'Information, Royal Dutch Shell Group et Conseiller juridique senior, Shell International.

Mandats actuels : Pauline est Présidente du Conseil de Surveillance de EY Netherlands. Elle est également membre du Conseil de Surveillance de ASML Holding NV et de Royal DSM NV.

Paul Steven Walsh[†], 60 ans
Nomination au Conseil : janvier 2016.

Membre du Comité des Rémunérations du Groupe.

Compétences et expérience : Paul a une expérience considérable des affaires internationales acquise en tant que Directeur Général de Diageo plc pendant douze ans, ayant à l'origine rejoint le Conseil de son prédécesseur, Grand Metropolitan plc, en 1995. Il a également été administrateur non-exécutif de Unilever plc, United Spirits Limited et Centrica plc. Paul est membre de l'Institut des Comptables en Management Agréés (the Chartered Institute of Management Accountants).

Mandats actuels : Paul est Président de Compass Group plc, de Avanti Communications Group plc et Chime Communications Limited et administrateur non-exécutif de FedEx Corporation, RM2 International S.A. et Simpsons Malt Limited.

Phillip David Ameen[†], 67 ans
Nomination au Conseil : janvier 2015.

Membre du Comité d'Audit du Groupe.

Compétences et expérience : en tant qu'expert-comptable diplômé avec une vaste expérience financière et comptable, Phil a occupé les fonctions de Vice-Président, Contrôleur et Directeur de la Comptabilité de General Electric Company (« GE »). Avant d'entrer chez GE, il a été associé chez KPMG. Il a également des connaissances techniques approfondies grâce à sa participation à l'élaboration des normes comptables. Autres anciens mandats : Membre du Comité d'Interprétations des Normes IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee) de l'International Accounting Standards Board, du Comité Exécutif des Normes Comptables (Accounting Standards Executive Committee) de l'American Institute of Certified Public Accountants, au sein de la Financial Accounting Standards Board Emerging Issues Task Force, et Président du Comité Corporate Reporting of Financial Executives International et Trustee de la Financial Accounting Foundation.

Mandats actuels : Phillip est Administrateur non-exécutif de HSBC North America Holdings Inc., HSBC Bank USA, N.A., HSBC Finance Corporation et HSBC USA Inc. Il est également Président de Skyonic Corporation.

Kathleen Louise Casey[†], 49 ans

Nomination au Conseil : mars 2014.

Membre du Comité d'Audit du Groupe et du Comité chargé des Vulnérabilités du Système Financier.

Compétences et expérience : Kathleen a une expérience considérable de la politique de réglementation financière. Elle est une ancienne Commissaire à la Commission américaine des Titres et de la Bourse (US Securities and Exchange Commission), agissant en tant que représentant principal du régulateur dans les dialogues réglementaires bilatéraux et multilatéraux avec le Conseil de Stabilité Financière du G-20 et à l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs. Autres anciens mandats : Directeur du personnel et Conseiller de la Commission sénatoriale américaine sur la banque, le logement et l'urbanisme et Directeur des affaires législatives et Directeur de cabinet d'un sénateur américain.

Mandats actuels : Kathleen est Présidente de l'Alternative Investment Management Association et conseiller principal de Patomak Global Partners et de plusieurs organismes publics aux Etats-Unis.

Laura May Lung Cha[†], GBS, 66 ans

Nomination au Conseil : mars 2011.

Présidente du Comité de Surveillance de l'Investissement Philanthropique et dans la Communauté, membre du Comité Conduct et Valeurs et du Comité des Nominations.

Compétences et expérience : Laura a une expérience considérable de la réglementation et de l'élaboration des politiques dans les secteurs de la finance et des valeurs mobilières à Hong Kong et en Chine continentale. Elle a été Vice-Présidente de la China Securities Regulatory Commission. Autres anciens mandats : administrateur non-exécutif de la Bank of Communications Co. Ltd., Hong Kong Exchanges and Clearing Limited et Tata Consultancy Services Limited. Elle a également occupé les fonctions de Présidente du University Grants Committee à Hong Kong et de Vice-Présidente de la Securities and Futures Commission de Hong Kong.

Mandats actuels : Laura est Vice-Présidente non-exécutive de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited. Elle est Présidente du Conseil pour le Développement des Services Financiers de Hong Kong et administrateur non-exécutif de China Telecom Corporation Limited, Unilever PLC et Unilever N.V.

Lord Evans of Weardale[†], 58 ans

Nomination au Conseil : août 2013.

Président du Comité chargé des Vulnérabilités du Système Financier, membre du Comité Conduct et Valeurs et du Comité de Surveillance de l'Investissement Philanthropique et dans la Communauté.

Compétences et expérience : Jonathan a une expérience considérable des opérations et de la politique de sécurité nationale. A été Directeur Général du MI5 avec la responsabilité de la direction, de la politique et de la stratégie du Service de Sécurité, y compris les activités de contreterrorisme international et intérieur, de contre-espionnage et de contre-prolifération ainsi que la cyber-sécurité. Jonathan a occupé diverses fonctions au sein du Service de Sécurité britannique au cours de ses 30 ans de carrière, avec la responsabilité de la supervision du Centre Commun d'Analyse du Terrorisme (Joint Terrorist Analysis Centre) et du Centre de Protection des Infrastructures Nationales (Centre for the Protection of National Infrastructure) et la participation au Conseil National de Sécurité.

Mandats actuels : Jonathan est administrateur de Ark Data Centres et est conseiller auprès de diverses sociétés de cybersécurité et de technologie.

Joachim Faber[†], 65 ans

Nomination au Conseil : mars 2012.

Président du Comité des Risques du Groupe.

Compétences et expérience : Joachim a de l'expérience dans le domaine bancaire et la gestion d'actifs avec une expérience internationale significative, acquise dans le cadre de fonctions exercées en Allemagne, à Tokyo, New York et Londres. Il est un ancien Directeur Général de Allianz Global Investors AG et est membre du directoire de Allianz SE. Il a passé 14 années chez Citigroup Inc., où il a travaillé dans les domaines du trading et du financement de projets et occupé les fonctions de Directeur des Marchés de Capitaux pour l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon. Autres anciens mandats : Président de différentes filiales d'Allianz. Il a été préalablement membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit et des risques de OSRAM Licht AG. Il est également membre du Conseil allemand pour le Développement Durable et membre du conseil consultatif du Siemens Group Pension Board.

Mandats actuels : Joachim est Président du conseil de surveillance de Deutsche Börse AG et du Comité d'actionnaires de Joh A. Benckiser SARL. Il est administrateur indépendant de Coty Inc. et administrateur de Allianz France S.A.

Douglas Jardine Flint, CBE, 60 ans

Président du Groupe

Nomination au Conseil : décembre 1995. Président du Groupe depuis décembre 2010.

Compétences et expérience : Douglas a une vaste expérience au niveau conseil d'administration et de solides connaissances en matière de gouvernance, essentiellement acquises en tant que membre des conseils de HSBC et de BP plc et du temps où il était associé chez KPMG. Il a une connaissance approfondie de la finance et de la gestion des risques d'une banque, des reportings financiers dans une multinationale, des opérations de trésorerie et sur valeurs mobilières et a présidé et été membre d'instances très influentes qui ont établi des standards en matière fiscale, de gouvernance, de comptabilité et de gestion des risques. Il est entré chez HSBC en 1995 en tant que Directeur Financier du Groupe, qui s'est ensuite étendu aux fonctions de Directeur Financier, Administrateur Exécutif Risques et Réglementation.

Il est membre de l'Institut des Experts Comptables d'Ecosse et de l'Association des Trésoriers d'Entreprise (Association of Corporate Treasurers) et également membre du Chartered Institute of Management Accountants. En 2006, il a été fait Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique (*Commander of the Order of the British Empire*), en reconnaissance des services rendus à l'industrie financière. Anciens mandats : administrateur non-exécutif et président du Comité d'Audit de BP plc et membre externe indépendant du Conseil de l'Investissement et du Commerce des services financiers du Gouvernement britannique.

Mandats actuels : Douglas est Président de l'Institut de la Finance Internationale et il est membre des Business Leaders' Advisory Councils et des maires de Pekin et Shanghai Sur invitation du Premier Ministre, il est Ambassadeur des entreprises britanniques.

Stuart Thomson Gulliver, 57 ans

Directeur Général du Groupe

Nomination au Conseil : mai 2008. Directeur Général du Groupe depuis janvier 2011.

Compétences et expérience : Stuart est entré chez HSBC en 1980. Il a une carrière de banquier avec plus de 35 années d'expérience internationale. Il a occupé plusieurs postes clés dans le Groupe dans le monde entier, notamment à Londres, Hong Kong, Tokyo, Kuala Lumpur et aux Emirats Arabes Unis. Stuart a joué un rôle de premier plan dans le développement et l'expansion de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. Autres anciens mandats : Président, Europe, Moyen-Orient et Global Businesses et de HSBC Bank plc, HSBC Bank Middle East Limited, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA et HSBC France et Vice-Président de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et membre de son conseil de surveillance. Il a été Responsable de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ; Co-Responsable de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ; Responsable de la Banque de marchés ; et Responsable de la Trésorerie et des Marchés de capitaux en Asie-Pacifique.

Mandats actuels : Stuart est Président de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited et du Comité de direction du Groupe (Group Management Board).

William Samuel Hugh Laidlaw[†], 60 ans

Nomination au Conseil : janvier 2008.

Président du Comité des Rémunérations du Groupe et du Comité des Nominations.

Compétences et expérience : Sam a une expérience internationale, en particulier dans le secteur de l'énergie, puisqu'il a eu des responsabilités dans des entreprises sur quatre continents. Il est avocat diplômé avec un MBA. Anciens mandats : Directeur Général de Centrica plc et membre non-exécutif référent du conseil du Ministère des Transports britannique. Sam a également été Vice-Président exécutif de Chevron Corporation et membre du Groupe consultatif des entreprises du Premier Ministre britannique.

Mandats actuels : Sam est Président du Centre National pour les Universités et les Entreprises et Président exécutif de Neptune Oil & Gas Limited.

John Phillip Lipsky[†], 69 ans

Nomination au Conseil : mars 2012.

Membre du Comité des Risques du Groupe, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations du Groupe.

Compétences et expérience : John a une expérience internationale, acquise dans le cadre de fonctions exercées chez JPMorgan au Chili, à New York, Washington et Londres et d'interactions avec les institutions financières, les banques centrales et les gouvernements de nombreux pays. Il a été au service du Fonds Monétaire International en tant que Premier Directeur Général Adjoint, Directeur Général par intérim et Conseiller Spécial. Autres anciens mandats : Trustee de l'Economic Club of New York, et Conseiller Politique Mondiale pour Anderson Global Macro, LLC, et Président du Conseil de l'agenda mondial sur le système monétaire international du Forum Economique Mondial.

Mandats actuels : John exerce de nombreux mandats et fonctions de conseiller dans des organismes internationaux de recherche économique.

Janis Rachel Lomax[†], 70 ans

Administrateur non-exécutif Indépendant Référent

Nomination au Conseil : décembre 2008. Administrateur non-exécutif Indépendant Référent depuis avril 2015.

Présidente du Comité Conduct et Valeurs et membre du Comité d'Audit du Groupe, du Comité des Risques du Groupe et du Comité des Nominations.

Compétences et expérience : Rachel a de l'expérience à la fois dans les secteurs public et privé et une connaissance des rouages du gouvernement britannique et du système financier. Anciens mandats : Vice Gouverneur de la Banque d'Angleterre et Secrétaire Permanent aux Ministères britanniques des Transports, du Travail et des Retraites et au Ministère des Affaires galloises. Elle a été administrateur non-exécutif de Reinsurance Group of America Inc et de The Scottish American Investment Company PLC.

Mandats actuels : Rachel est administrateur non-exécutif de Arcus European Infrastructure Fund GP LLP et de Heathrow Airport Holdings Limited. Elle est également administrateur non-exécutif et présidente du comité de développement durable de Serco Group plc.

Iain James Mackay, 54 ans

Directeur Financier du Groupe

Nomination au Conseil : décembre 2010.

Compétences et expérience : Iain est entré chez HSBC en 2007 en tant que Directeur Financier de HSBC North America Holdings Inc. Il a une grande expérience financière et internationale, acquise dans le cadre de fonctions exercées à Londres, Paris, aux Etats-Unis, en Afrique et en Asie. Iain est membre de l'Institut des Experts Comptables d'Ecosse. Autres anciens mandats : administrateur de Hang Seng Bank Limited, Directeur Financier, Asie-Pacifique, Vice-Président et Directeur Financier de GE Global Consumer Finance et Vice-Président et Directeur Financier de GE Healthcare – Global Diagnostic Imaging.

Mandats actuels : Iain est Président du comité d'audit et des risques de la Fondation British Heart.

Heidi Miller[†], 62 ans

Nomination au Conseil : septembre 2014.

Membre du Comité des Risques du Groupe.

Compétences et expérience : Heidi une grande expérience bancaire et financière internationale. Elle a été President of International chez JPMorgan Chase et était responsable du développement mondial et de la stratégie métier internationale pour les départements banque d'investissement, gestion d'actifs et trésorerie et services titres. Anciens mandats : administrateur non-exécutif de Merck & Co. Inc. et de Progressive Corp. Vice-Présidente Exécutive et Directeur Financier de Bank One Corporation ; Vice-Présidente Exécutive Senior de Priceline.com Inc. ; et Vice-Présidente Exécutive et Directeur Financier de Citigroup Inc.

Mandats actuels : Heidi a été nommée Présidente de HSBC North American Holdings Inc le 1^{er} janvier 2016. Elle est administrateur non-exécutif de First Data Corporation, General Mills Inc. et administrateur-conseil de SRS Acquiom LLC.

Menasey Marc Moses, 58 ans
Directeur des Risques du Groupe
Nomination au Conseil : janvier 2014.

Compétences et expérience : Marc est entré chez HSBC en 2005 en tant que Directeur Financier et des Risques de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et il est devenu Directeur des Risques du Groupe en décembre 2010. Il a une expérience considérable en matière financière et de gestion des risques. Marc est Membre de l'Institut des Experts Comptables d'Angleterre et du Pays de Galles. Il a été directeur financier Europe chez JP Morgan et associé audit chez PricewaterhouseCoopers.

Jonathan Richard Symonds[†], CBE, 57 ans
Nomination au Conseil : avril 2014.

Président du Comité d'Audit du Groupe et membre du Comité Conduct et Valeurs.

Compétences et expérience : Jonathan a une expérience considérable en finance internationale, ayant travaillé au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Suisse. Il a occupé les fonctions de Directeur Financier de Novartis AG et de AstraZeneca plc. Jonathan est membre de l'Institut des Experts Comptables d'Angleterre et du Pays de Galles. Autres anciens mandats : associé and Directeur Général de Goldman Sachs, et associé de KPMG. Il a été administrateur non-exécutif et président du Comité d'Audit de Diageo plc.

Mandats actuels : Jonathan est Président de HSBC Bank plc, Innocoll AG et Proteus Digital Health Inc. et est administrateur non-exécutif de Genomics England Limited.

[†] *Administrateur non-exécutif indépendant*

Exception faite des informations ci-dessus et de celles de l'Annexe 3, il n'y a pas d'autre sujet ou d'autre information à communiquer en vertu de la Règle 13.51(2) du règlement sur l'inscription de valeurs mobilières à la cote officielle de la Bourse de Hong Kong (« Les Règles de Cotation de Hong Kong »).

5 et 6. Renouvellement du contrôleur légal des comptes et rémunération du contrôleur légal des comptes

Le mandat actuel de PricewaterhouseCoopers LLP (« PwC ») en tant que contrôleur légal des comptes de la Société arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de cette année. PwC a exprimé sa volonté de poursuivre son mandat. Le Comité d'Audit du Groupe et le Conseil d'Administration ont recommandé que le mandat de PwC soit renouvelé jusqu'à l'achèvement de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017 et que le Comité d'Audit du Groupe soit autorisé à fixer sa rémunération.

Une analyse de la rémunération versée au titre des prestations d'audit et autres fournies par notre contrôleur et leurs sociétés affiliées pour chacune des trois dernières années est présentée en pages 368 et 369 de l'*Annual Report and Accounts*. Cette information concerne KPMG Audit Plc (notre ancien contrôleur légal) pour les deux premières années et PwC (notre contrôleur légal actuel) pour l'année la plus récente.

7, 8 et 9. Délégation de pouvoir aux Administrateurs d'émettre des actions et suppression du droit préférentiel de souscription

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année dernière, les Administrateurs ont été autorisés à émettre des actions en vue de les attribuer et supprimer le droit préférentiel de souscription, dans des limites fixées, sans devoir, préalablement, obtenir le consentement des actionnaires en Assemblée générale. Ces autorisations expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle. L'autorisation requise a été mise à jour afin de prendre en compte les directives britanniques révisées relatives aux actionnaires institutionnels qui permettent d'émettre 5 % supplémentaires d'actions pour une acquisition ou un investissement en capital déterminé.

Cette année, les Administrateurs sollicitent à nouveau l'autorisation, en vertu de l'article 551 de la Loi britannique sur les sociétés (*UK Companies Act*) de 2006, d'attribuer des actions à concurrence d'un montant nominal total égal aux deux tiers des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société, sous réserve des restrictions visées dans la Résolution 7 et expliquées ci-dessous. La Résolution 7 confèrera aux Administrateurs l'autorisation d'attribuer des actions ordinaires nouvelles (ou des droits sur actions ordinaires) à concurrence d'un montant nominal total de 6 569 324 618 USD, représentant les deux tiers des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société. Toutefois, cette autorisation est limitée ainsi qu'il suit :

- (a) en vertu du paragraphe (a) de la Résolution 7, un montant nominal total de 1 970 797 386 USD au maximum, représentant environ 20 % des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société, pourra être utilisé pour des attributions générales, bien que cette autorisation soit en outre limitée de telle sorte que les attributions (ou les ventes d'actions d'autocontrôle) en numéraire qui ne sont pas faites au prorata

au profit d'actionnaires ne puissent pas excéder 985 398 693 USD, représentant environ 10 % des actions ordinaires émises composant le capital de la Société (exception faite des attributions en vertu de plans d'actionnariat des salariés). Ce système est destiné à refléter à la fois les exigences des recommandations publiées par l'*Investment Association* britannique (« IA ») (qui imposent un plafond de 10 % pour les attributions sans droit préférentiel de souscription en numéraire, et excluent certaines attributions, telles celles opérées en vertu de plans d'actionnariat salarié) et les exigences du règlement sur l'inscription de valeurs mobilières à la cote officielle de la Bourse de Hong Kong (qui impose un plafond de 20 % pour toutes les attributions sans droit préférentiel de souscription opérées en vertu d'une autorisation générale d'attribution, qu'elles soient payables en numéraire ou autrement).

La Déclaration des Principes du Groupe Droit Préférentiel britannique a été revue en mars 2015 pour permettre d'autoriser l'augmentation des émissions d'actions de numéraire, autrement que dans le cadre d'une offre de préemption, de 5 % à 10 % du total des actions ordinaires émises par la Société à condition que la Société confirme qu'elle a l'intention d'utiliser les 5 % supplémentaire de l'autorisation uniquement dans le cadre d'une acquisition ou d'un investissement déterminé en capital ;

- (b) en vertu du paragraphe (b) de la Résolution 7, les Administrateurs auraient l'autorisation de procéder à des attributions qui excèdent l'autorisation de 20 % visée au paragraphe (a) de la Résolution 7 en relation avec une offre de souscription préférentielle, telle une émission de droits, une offre ouverte ou un paiement de dividendes en actions, à concurrence d'un montant nominal total qui, combiné avec les attributions opérées en vertu du paragraphe (a), de 3 284 662 309 USD. Cela représente environ un tiers des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société ; et
- (c) en vertu du paragraphe (c) de la Résolution 7, les Administrateurs auraient l'autorisation d'attribuer à concurrence d'un montant nominal total de 6 569 324 618 USD exclusivement en relation avec une émission de droits, ce qui représente environ les deux tiers des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société. Les attributions ou octrois en vertu des paragraphes (a) ou (b) de la Résolution 7 réduiront le niveau de cette autorisation d'attribution des deux tiers.

Dans le paragraphe (d) de la Résolution 7, le Conseil sollicite de nouveau l'autorisation d'émettre des actions privilégiées en livre sterling, US dollar et euro, sans devoir obtenir l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Ces actions privilégiées ont été créées pour soutenir des émissions de titres privilégiés, qui constituent une forme de fonds propres réglementaires fiscalement efficace. Si elle est approuvée par les actionnaires, cette autorisation donnera aux Administrateurs la flexibilité nécessaire pour lever des fonds propres réglementaires suffisants si les circonstances l'exigent. Si des actions privilégiées devaient être émises, elles seraient, sous réserve d'approbation réglementaire, remboursables sur option de la Société et ne confèreraient aucun droit de vote, hormis en cas de circonstances exceptionnelles, mais prendraient rang en priorité par rapport aux actions ordinaires de la Société, en termes de participation à un remboursement du capital. Pour le moment, le Conseil n'a pas l'intention de faire usage de cette autorisation.

Dans le cadre des recommandations sur la gestion du capital en actions publiées par l'IA (« Recommandation de l'IA ») et de la Déclaration de Principes du Groupe Droit Préférentiel (*Pre-Emption Group's Statement of Principles*), la Résolution 8 sollicite une renonciation aux droits préférentiels de souscription en vertu de la loi britannique sur les sociétés de 2006 au titre des attributions effectuées dans l'exercice des autorisations sollicitées dans la Résolution 7. Ce faisant, les Administrateurs auront une flexibilité supplémentaire dans le contexte d'offres assorties de droits préférentiels de souscription, tels une émission de droits, une offre ouverte, ou le paiement de dividendes en actions ou un investissement en capital déterminé, afin de traiter des difficultés légales ou pratiques dans des pays situés hors du Royaume-Uni, qui empêchent que l'offre soit faite sur une base purement proportionnelle. La Société ne détient actuellement aucune action d'autocontrôle.

La Résolution 9 sollicite que l'autorisation conférée aux Administrateurs pour attribuer des actions et conférer des droits de souscription d'actions ou de conversion de tout titre en actions, en vertu du paragraphe (a) de la Résolution 7, inclue les actions achetées par la Société en vertu de l'autorisation sollicitée par la Résolution 10. Ceci est permis par le Règlement sur l'inscription de valeurs mobilières à la cote officielle de la Bourse de Hong Kong.

Mis à part dans le cadre des plans d'actionnariat ou du plan de paiement du dividende en actions de la Société, le Conseil d'Administration n'a actuellement pas l'intention d'émettre des actions ordinaires supplémentaires dans le cadre des nouvelles autorisations générales des Résolutions 7, 8 et 9. Il ne sera procédé à aucune émission qui modifierait la composition de l'actionnariat de la Société ou la nature de ses activités sans avoir obtenu l'autorisation préalable des actionnaires en Assemblée Générale.

Il est proposé que ces autorisations générales soient données jusqu'à la plus proche des dates suivantes, à savoir l'Assemblée Générale Annuelle de 2017 ou la fermeture des bureaux le 30 juin 2017.

En outre, la Société sollicite, en vertu des Résolutions 11 et 12, l'autorisation d'attribuer des actions ou droits de souscription d'actions à des personnes autres que les actionnaires existants, dans le cadre de l'émission de Titres Convertibles Contingents (« TCC »), à concurrence d'un montant équivalent à environ 20 % des actions ordinaires émises composant le capital social de la Société. En supposant que les Résolutions 11 et 12 soient adoptées, l'autorisation sollicitée aux Résolutions 7 et 8 ne seraient pas utilisées pour les besoins de l'émission de TCC.

Dans l'exercice de l'autorisation conférée en vertu des Résolutions 7 et 8, la Société confirme, conformément à la Déclaration de Principes du Groupe Droit Préférentiel, qu'elle attribuera des actions en numéraire et avec suppression du droit préférentiel de souscription représentant plus de 5 % de ses actions ordinaires émises (à l'exclusion de ses actions autodétenues) uniquement dans le cas où l'attribution est en relation avec une acquisition ou un investissement en capital déterminé qui est annoncé simultanément à l'attribution d'actions ou qui a eu lieu dans les six mois précédents et est exposé dans l'annonce de l'attribution.

La Société confirme également qu'elle n'a pas l'intention d'émettre plus de 7,5 % de ses actions ordinaires émises (à l'exclusion de ses actions autodétenues) pour toute période glissante de trois ans, sans la consultation préalable des actionnaires, en dehors de ce que permis dans le cadre d'une acquisition ou d'un investissement en capital déterminé comme décrit ci-dessus. Toutefois, les Résolutions 11 et 12 permettraient, si elles étaient adoptées, que ce niveau soit dépassé en relation avec l'émission de TCC ou la conversion ou l'échange de TCC.

Les références précitées aux actions ordinaires émises composant le capital social, et aux pourcentages ou fractions d'actions ordinaires émises composant le capital social visent les actions ordinaires émises composant le capital social au 4 mars 2016, soit la dernière date de référence avant l'impression du présent document.

10. Achat d'actions ordinaires par la Société

L'objet de l'autorisation à conférer aux termes de ce point est d'habiliter la Société à acheter ses propres actions sur le marché.

Les Administrateurs estiment approprié de demander l'autorisation, pour la Société, d'acheter sur le marché jusqu'à concurrence de 10 % de ses propres actions ordinaires de 0,50 USD chacune en circulation et les prix maximum et minimum auxquels elles peuvent être achetées, hors frais, sont spécifiés dans la résolution. La politique du Conseil d'Administration reste la conservation d'une base solide de fonds propres, une politique qui a constamment constitué l'un des atouts du Groupe. Au fur et à mesure de la mise en œuvre, par le Groupe, de sa stratégie, le niveau approprié de fonds propres à détenir sera examiné en permanence. Cette autorisation confèrera aux Administrateurs la flexibilité nécessaire pour acheter des actions ordinaires sur le marché dans des circonstances appropriées, s'ils estiment que cela sert les intérêts de la Société et des actionnaires, par exemple, si la Société est dans l'incapacité de déployer les fonds propres ainsi conservés afin de créer un supplément de valeur pour les actionnaires, de manière à neutraliser l'effet dilutif des dividendes payés en actions, sous réserve d'approbation réglementaire. La Société peut décider de conserver, comme action d'autocontrôle, toute action qu'elle a rachetée, en vue d'une éventuelle réémission ultérieure, d'un transfert lié à un plan d'actionnariat salarié, ou elle peut annuler les actions.

La loi britannique sur les sociétés (*UK Companies Act*) de 2006 autorise la Société à détenir en autocontrôle toutes actions ordinaires qu'elle est susceptible de racheter, au lieu de les annuler automatiquement. La Société a reçu l'approbation des autorités de régulation compétentes de Hong Kong l'autorisant à détenir, en autocontrôle, des actions rachetées. La dérogation conditionnelle consentie par la Bourse de Hong Kong le 19 décembre 2005 s'entend sous réserve de certaines modifications approuvées des Règles de cotation de Hong Kong, applicables à la Société. Les détails des modifications sont disponibles www.hsbc.com et sur le site Internet HKEx news de la Bourse de Hong Kong sur www.hkexnews.hk. Des copies des modifications sont disponibles auprès du Secrétaire du Conseil du Groupe, HSBC Holdings plc, 8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, ainsi que du Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil pour la région Asie Pacifique, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, 1 Queen's Road Central, Hong Kong SAR.

Des détails complémentaires concernant la proposition d'autorisation à octroyer à la Société concernant le rachat de ses propres actions et la dérogation accordée par la Bourse de Hong Kong sont exposés à l'Annexe 2.

Le nombre total d'options de souscription d'actions ordinaires en circulation au 4 mars 2016, dernière date de référence avant l'impression de ce document, était de 69 827 050, ce qui représente 0,35 % des actions ordinaires émises à cette date. Si la Société rachetait le nombre maximum d'actions ordinaires autorisées par cette résolution, les options en circulation au 4 mars 2016 représenteraient 0,39 % des actions ordinaires émises.

11 et 12. Autorisation supplémentaire d'attribuer des titres représentatifs du capital en relation avec l'émission de Titres Convertibles Contingents (« TCC ») et suppression limitée des droits préférentiels de souscription

La Résolution 11 a pour effet de donner aux Administrateurs l'autorisation d'attribuer des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions ordinaires de la Société ou de convertir tout titre en actions ordinaires de la Société, à concurrence d'un montant nominal total de 1 970 797 386 USD au maximum, équivalent à environ 20 % des actions ordinaires émises à la date du 4 mars 2016, soit la dernière date de référence avant l'impression de ce document, étant précisé que cette autorisation doit être exercée en relation avec l'émission de TCC. Les TCC sont des titres de créance pouvant être convertis en actions ordinaires dans certaines circonstances définies. Ils bénéficient d'un traitement réglementaire spécifique en termes de classement dans les fonds propres en vertu de la législation de l'Union Européenne. Veuillez-vous référer à l'Annexe 1 pour plus d'informations sur les TCC. Cette autorisation vient s'ajouter à l'autorisation proposée par les Résolutions 7 et 8, qui contiennent l'autorisation générale sollicitée sur une base annuelle, conformément aux Recommandations de l'IA et au Règlement sur l'inscription de valeurs mobilières à la cote officielle de la Bourse de Hong Kong. Si les Résolutions 11 et 12 sont adoptées, la Société n'émettra des TCC qu'en vertu de l'autorisation accordée par ces résolutions, et non pas en vertu de l'autorisation accordée par les Résolutions 7 et 8. Bien que l'autorisation sollicitée par les Résolutions 11 et 12 ne soit pas prévue par les Recommandations de l'IA, elle a déjà fait l'objet de discussions avec l'IA.

La Résolution 12 a pour effet de donner aux Administrateurs l'autorisation d'attribuer des TCC, ou des actions émises du fait de la conversion ou de l'échange de TCC, sans devoir les offrir préalablement aux actionnaires existants. Cela donnera aux Administrateurs une plus grande flexibilité pour la gestion des fonds propres de la Société de la manière la plus efficiente et économique pour les actionnaires. Si elle est adoptée, la Résolution 12 autorisera les Administrateurs à attribuer des actions et à octroyer des droits de souscription d'actions de la Société ou de convertir tout titre en actions de la Société (ou de vendre des actions détenues en autocontrôle par la Société, à la suite d'un achat de ses propres actions) sans droit préférentiel de souscription, à concurrence d'un montant nominal total de 1 970 797 386 USD au maximum, représentant environ 20 % des actions ordinaires émises le 4 mars 2016, étant précisé que cette autorisation servira à émettre des TCC. La Société ne détient actuellement aucune action d'autocontrôle.

Les autorisations sollicitées par les Résolutions 11 et 12 seront utilisées comme la Société le jugera souhaitable pour se conformer ou continuer de se conformer aux exigences de fonds propres réglementaires découlant de la législation applicable de l'Union Européenne, ainsi qu'aux exigences réglementaires prudentielles imposées par la *Prudential Regulation Authority* (« PRA ») et uniquement à ces effets. La Société ne fera pas usage de l'autorisation sollicitée par les Résolutions 11 et 12 pour émettre des titres nouveaux à tout autre effet ; toutefois, en vertu de l'autorisation donnée par les Résolutions 11 et 12, la Société peut émettre des titres additionnels afin de gérer le remboursement de TCC en circulation.

Il est prévu que les approbations restent en vigueur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui doit se tenir en 2017, ou jusqu'à la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, la date la plus proche étant retenue. Les Administrateurs prévoient de solliciter des autorisations similaires sur une base annuelle.

13. Renouvellement de l'autorisation de verser le dividende en actions

L'autorisation accordée aux Administrateurs d'offrir la possibilité de payer le dividende en actions, permettant aux actionnaires de choisir de recevoir de nouvelles actions ordinaires au lieu de dividendes en numéraire, a été renouvelée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012. Conformément aux Recommandations de l'IA, l'approbation des actionnaires est sollicitée pour le renouvellement de l'autorisation accordée aux Administrateurs d'offrir la possibilité de payer le dividende en actions pendant une période supplémentaire de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle en 2019.

14. Préavis de convocation aux assemblées

La Loi britannique sur les sociétés (*UK Companies Act*) de 2006 prévoit que le préavis de convocation des assemblées générales de la Société est de 21 jours au moins, à moins que les actionnaires n'approuvent un préavis plus court. L'adoption de cette résolution permettrait à la Société de convoquer les assemblées générales (autres que les assemblées générales annuelles) moyennant un préavis minimum de 14 jours francs. Ce délai plus court, se situant entre 14 et 20 jours, ne serait pas appliqué systématiquement mais uniquement dans les cas où les Administrateurs déterminent que la convocation d'une assemblée dans un délai inférieur à 21 jours est justifiée par l'ordre du jour de l'assemblée, et s'ils considèrent que ce délai plus court présente un avantage pour les actionnaires dans leur ensemble. L'approbation vaudrait jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société, en 2017, ou à la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, la date la plus proche étant retenue, à laquelle il est prévu qu'une résolution similaire sera proposée.

Informations concernant l'Assemblée Générale Annuelle 2016

Lieu

L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra au Centre de Conférence Queen Elizabeth II (« Centre QEII ») qui est situé sur Broad Sanctuary à Westminster, dans le centre de Londres et facilement accessible par les transports en commun. L'adresse complète est Broad Sanctuary, Westminster, London SW1P 3EE. Un plan figure ci-dessous.

Des rafraîchissements seront disponibles avant l'Assemblée Générale Annuelle. Des paniers repas à emporter seront fournis à l'espace restauration à la fin de l'Assemblée Générale Annuelle.



Accès

Le Centre QEII est accessible en fauteuil roulant. L'auditorium est équipé d'une rampe d'accès.

Afin de nous aider à faire en sorte que tous les actionnaires aient accès à l'Assemblée Générale Annuelle, merci de contacter Nickesha Graham-Burrell, Senior Assistant Company Secretary (téléphone : +44 (0)20 7992 3633, email : nickesha.graham-burrell@hsbc.com) si vous avez des besoins d'accès spécifiques ou d'autres besoins.

Sécurité

Des contrôles de sécurité auront lieu à l'entrée de l'Assemblée Générale Annuelle. Il est rappelé aux actionnaires que les appareils photographiques, caméras et matériels d'enregistrement seront interdits et que tous les téléphones mobiles devront être éteints ou mis en mode silencieux. Les actionnaires sont encouragés à laisser leur manteau et leurs sacs au vestiaire.

Afin d'assurer une sécurité optimale dans l'auditorium, merci de bien vouloir noter qu'un bracelet vous sera fourni une fois que vous aurez passé les contrôles de sécurité sur place. Vous devez montrer votre bracelet pour pouvoir accéder à l'Assemblée Générale Annuelle.

Participation et vote

Conformément aux décrets de 2001 sur les titres dématérialisés (*Uncertificated Securities Regulations 2001*) (modifiés), les modifications apportées aux inscriptions sur le registre principal des actionnaires de la Société tenu en Angleterre (le « Registre Principal ») ou sur les Registres Annexes de la Société (les « Registres Annexes ») soit de Hong Kong ou des Bermudes, selon le cas, après 12h01 (heure de Londres) le jeudi 21 avril 2016 ou 12h01 (heure de Londres) la veille de toute réunion tenue sur ajournement (si tel était le cas), ne sera pas prise en compte pour déterminer les droits d'un actionnaire de participer ou de voter à l'Assemblée Générale Annuelle ou à toute réunion tenue sur ajournement (si tel était le cas). En conséquence, un actionnaire inscrit sur le Registre Principal ou sur les Registres Annexes à 12h01 (heure de Londres) le jeudi 21 avril 2016 ou à 12h01 (heure de Londres) la veille de toute réunion tenue sur ajournement (si tel était le cas) aura le droit d'assister et de voter à l'Assemblée Générale Annuelle ou à toute réunion tenue sur ajournement (si tel était le cas) pour le nombre des actions enregistrées pour le nom de cet actionnaire à ce moment-là.

Vote

Les votes à l'Assemblée auront lieu à bulletins écrits. Cela signifie que chaque actionnaire présent ou représenté pourra exercer une voix pour chaque action détenue.

Si une action est détenue en copropriété par plusieurs actionnaires, le vote de l'actionnaire le plus ancien, exprimé en personne ou par mandataire, sera seul pris en compte à l'exclusion des votes des autres copropriétaires. A cet effet, l'ancienneté sera déterminée par l'ordre d'inscription des noms des copropriétaires dans le Registre Principal ou les Registres Annexes de la Société, selon le cas. Les résultats du vote seront publiés sur notre site internet à la fin de l'Assemblée Générale Annuelle.

Désignation d'un mandataire

Vous pouvez nommer le président de l'Assemblée Générale Annuelle ou une personne de votre choix pour être votre mandataire pour participer, prendre la parole et voter en votre nom. Un mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société. Vous pouvez nommer plusieurs mandataires, sous réserve que chaque mandataire soit nommé afin d'exercer les droits s'attachant à une ou des actions différentes que vous détenez. Si vous avez besoin de formulaires de procuration supplémentaires, vous pouvez photocopier le formulaire de procuration original ci-joint ou demander à notre agent teneur du registre de vous adresser des formulaires supplémentaires (cf. le paragraphe « Comment envoyer votre formulaire de procuration » ci-dessous pour l'adresse du teneur du registre).

Un formulaire de procuration est joint au présent document ou disponible sur www.hsbc.com/proxy.

Que vous comptiez ou non assister à l'Assemblée Générale Annuelle, il vous est demandé de remplir et envoyer un formulaire de procuration, conformément aux instructions figurant sur le formulaire de procuration. Le fait de remplir et d'envoyer un formulaire de procuration ne vous empêchera pas de participer et de voter en personne à l'Assemblée Générale Annuelle.

Comment envoyer votre formulaire de procuration

Le formulaire de procuration doit être reçu avant **11 heures (heure de Londres) le mercredi 20 avril 2016**, ou 48 heures au moins avant l'heure de réunion de toute réunion reportée.

Vous pouvez envoyer votre formulaire de procuration de manière électronique sur www.hsbc.com/proxy en entrant votre Numéro de Référence d'Actionnaire (« *Shareholder Reference Number* ») et le code (« *Personal Identification Number* ») qui figure soit sur le formulaire de procuration ou qui vous a été adressé par courriel si vous avez enregistré une adresse courriel afin de recevoir les informations par voie électronique.

Sinon, vous pouvez envoyer votre formulaire de procuration complété à :

- Computershare Investor Services PLC, PO Box 1064, The Pavilions, Bridgwater Road, Bristol, BS99 6BD, Royaume-Uni ;
- Computershare Hong Kong Investor Services Limited, Rooms 1712-1716, 17th Floor, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Hong Kong SAR ; ou
- Investor Relations Team, HSBC Bank Bermuda Limited, 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermudes.

Pour les actions détenues via CREST, les nominations de mandataires doivent être soumises via le système CREST de vote par procuration (cf. le paragraphe « CREST » ci-dessous).

Pour être valable, le formulaire de procuration rempli (accompagné d'un pouvoir ou toute autre autorité en vertu duquel l'acte est signé, ou une copie d'une telle délégation certifiée par un notaire ou de toute autre manière approuvée par le Conseil d'Administration) doit être déposé avant 11 heures (heure de Londres) le mercredi 20 avril 2016 ou au moins 48 heures avant l'heure de la tenue de toute réunion ajournée, auprès des bureaux des agents chargés de la tenue des registres de la Société (cf. ci-dessus pour l'adresse de l'agent chargé de la tenue du registre). Tout pouvoir, ou autre autorisation, concernant la nomination d'un mandataire, ne peut être soumis de manière électronique et doit être déposé comme expliqué ci-dessus, afin que la nomination soit valide.

Poser des questions à l'Assemblée Générale Annuelle

Si vous souhaitez qu'une ou plusieurs questions soient traitées lors de l'Assemblée Générale Annuelle, veuillez compléter et retourner le formulaire figurant en page 32 ou envoyer votre question par courriel à l'adresse suivante : shareholderquestions@hsbc.com.

Vous avez le droit de poser des questions liées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle mais il ne sera pas nécessaire de fournir de réponse si (a) cela devait entraver la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle ou impliquer la divulgation d'informations confidentielles, (b) la réponse a déjà été donnée sur un site Internet, sous la forme d'une réponse à une question, ou (c) il n'est pas souhaitable de répondre à la question, dans l'intérêt de la Société ou du bon déroulement de l'Assemblée Générale Annuelle.

Retransmission

L'Assemblée Générale Annuelle sera retransmise en direct sur www.hsbc.com/agmwebcast et un enregistrement sera disponible jusqu'au 22 mai 2016.

CREST

Les membres du système CREST désireux de nommer un ou plusieurs mandataires au moyen du service électronique de procuration CREST peuvent le faire pour l'Assemblée Générale Annuelle et toute assemblée tenue sur ajournement de celle-ci en suivant la procédure décrite dans le manuel CREST. Les membres personnels de CREST ou autres membres parrainés de CREST ainsi que les membres de CREST qui ont désigné un fournisseur de service de vote, doivent s'adresser à leur sponsor CREST ou à leur fournisseur de service de vote, qui seront à même de prendre les mesures appropriées en leur nom.

Pour qu'une procuration ou une instruction faite au moyen de CREST soit valable, le message approprié de CREST (une « Instruction de procuration CREST ») doit être correctement authentifié conformément aux spécifications d'Euroclear UK & Ireland Limited et doit contenir les informations requises pour de telles instructions, comme indiqué dans le manuel de CREST. Le message, indépendamment du point de savoir s'il constitue la nomination d'un mandataire ou une modification de l'instruction donnée à un mandataire antérieurement nommé, doit, pour être valable, être envoyé de manière à être reçu par l'agent de l'émetteur (ID 3RA50) avant 11 heures le mercredi 20 avril 2016, ou au moins 48 heures avant l'heure de la tenue de toute réunion ajournée. A cette fin, les date et heure de réception seront considérées comme étant celles (le timbre appliqué au message par le serveur d'applications CREST faisant foi) auxquelles l'agent de l'émetteur aura été en mesure de récupérer le message en interrogeant CREST de la manière prescrite par ce système. Au-delà desdites date et heure, tout changement d'instructions adressé aux mandataires désignés au moyen de CREST devra être communiqué aux personnes ainsi désignées par d'autres moyens.

Les membres de CREST et, le cas échéant, leur sponsor CREST ou fournisseurs de service de vote doivent noter qu'Euroclear UK & Ireland Limited ne prévoit pas de procédures spéciales sur CREST pour des messages particuliers, quels qu'ils soient. La procédure de datation et les limitations normales du système vont dès lors s'appliquer pour ce qui concerne l'entrée des instructions de procuration sur CREST. Il appartient au membre CREST concerné de prendre (ou si le membre CREST est un membre personnel du système ou un membre parrainé ou encore s'il a désigné un fournisseur de service de vote, de faire en sorte que son sponsor CREST ou fournisseur de service de vote prenne) toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'un message a été transmis au moyen du système CREST à une heure et une date données. A cet égard, les membres de CREST et, si nécessaire, leurs sponsors CREST ou fournisseurs de service de vote sont priés de se référer, en particulier, aux sections du manuel CREST concernant les limites pratiques du système CREST ainsi que les timings.

Conformément à la réglementation 35(5)(a) des *Uncertificated Securities Regulations 2001* (décrets britanniques de 2001 sur les titres dématérialisés) (modifiés), la Société peut considérer comme nulle une instruction de procuration CREST si elle a été réellement notifiée que :

- l'information contenue dans l'instruction n'est pas correcte ;
- la personne censée avoir envoyé l'instruction ne l'a pas fait en réalité ; ou
- la personne ayant envoyé l'instruction pour le compte de l'actionnaire concerné n'était pas autorisée à le faire.

Personnes désignées

Le droit de nommer un mandataire ne s'applique pas aux personnes dont les actions sont détenues pour leur compte par une autre personne et qui ont été désignées pour recevoir les communications émanant de la Société conformément à la section 146 de la Loi britannique sur les sociétés de 2006 (*Companies Act 2006*) (« personnes désignées »). Les personnes désignées peuvent avoir le droit, en vertu d'un contrat conclu avec l'actionnaire inscrit qui détient les actions pour leur compte, d'être nommées (ou de nommer quelqu'un d'autre) en qualité de mandataire pour l'Assemblée Générale Annuelle. Alternativement, si des personnes désignées n'ont pas ce droit, ou ne souhaitent pas l'exercer, elles peuvent avoir le droit, en vertu d'un tel contrat, de donner des instructions à la personne détenant les actions en ce qui concerne l'exercice de droits de vote à l'Assemblée Générale Annuelle.

Le principal point de contact pour les personnes désignées demeure l'actionnaire inscrit (par exemple, le courtier, gestionnaire de patrimoine, dépositaire ou toute autre personne gérant l'investissement). Tous les changements ou demandes d'informations concernant les coordonnées personnelles des personnes désignées et les actions détenues pour leur compte (y compris l'administration de celles-ci) doivent continuer à être adressés à l'actionnaire inscrit et non aux agents chargés de la tenue du registre (*registrar*) de la Société. La seule exception concerne le cas où la Société, dans l'exercice de l'un de ses pouvoirs en vertu de la Loi britannique sur les sociétés de 2006, écrit directement aux personnes désignées pour leur demander une réponse.

Représentants de personnes morales

Toute société ayant la qualité d'actionnaire peut nommer un ou plusieurs représentants qui pourront exercer pour son compte tous ses pouvoirs d'actionnaire, étant entendu que dans le cas où cette société nommerait plusieurs représentants, elle ne peut pas le faire au titre de la même action ou des mêmes actions. Tout représentant devra présenter à l'assemblée la preuve écrite de sa nomination, par exemple la copie certifiée conforme d'une résolution du conseil, ou une lettre de la société concernée confirmant sa nomination.

Pouvoir des actionnaires d'exiger la publication sur le site Internet d'un communiqué concernant toute question relative à l'audit

En vertu de la section 527 de la Loi britannique sur les sociétés de 2006 (*UK Companies Act 2006*), des actionnaires répondant aux conditions de seuil posées par cette section peuvent exiger que la Société publie sur son site Internet un communiqué mentionnant toute question que les actionnaires proposent de soulever lors de l'Assemblée Générale Annuelle, relative à l'audit des comptes de la Société (y compris le rapport du Contrôleur légal des comptes et la conduite des opérations d'audit) qui sont soumis à l'Assemblée Générale Annuelle, ou toute circonstance liée au fait qu'un Contrôleur légal des comptes de la Société aurait cessé d'exercer son mandat depuis la dernière assemblée à laquelle les comptes annuels et rapports y afférents ont été présentés, ou toute circonstance liée au fait qu'un Contrôleur légal des comptes de la Société aura cessé de payer les frais qu'elle aura encourus pour se conformer aux sections 527 ou 528 de la Loi britannique sur les sociétés de 2006. Si la Société est tenue de poster un communiqué sur un site Internet en vertu de la section 527 de la Loi britannique sur les sociétés de 2006, elle devra envoyer ce communiqué au Contrôleur légal des comptes de la Société au plus tard au moment où elle mettra ce communiqué à disposition sur le site internet. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle inclut tout communiqué que la Société a été tenue de publier sur son site Internet en vertu de la section 527 de la Loi britannique sur les sociétés de 2006.

Si vous avez des questions générales concernant votre situation d'actionnaire, merci de contacter l'agent chargé de la tenue du registre (*registrar*) concerné à l'adresse disponible page 26.

Informations générales

Agent chargé de la tenue du registre (« registrar ») de la Société

Pour les demandes d'ordre général, les demandes d'exemplaires des communications faites par l'entreprise, ou une version chinoise du présent Avis ou de tout futur document, merci de contacter :

- Computershare Investor Services PLC, The Pavilions, Bridgwater Road, Bristol, BS99 6ZZ, Royaume-Uni (courriel via le site Internet : www.investorcentre.co.uk/contactus) ;
- Computershare Hong Kong Investor Services Limited, Rooms 1712-1716, 17th Floor, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Hong Kong SAR (courriel : hsbc.ecom@computershare.com.hk) ; ou
- Investor Relations Team, HSBC Bank Bermuda Limited, 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermudes (courriel : hbbm.shareholder.services@hsbc.bm).

Les porteurs d'*American Depositary Shares* peuvent obtenir des exemplaires de ce document en appelant le +1 800 555 2470 ou en écrivant à : Proxy Services, 200 A Executive Dr, Edgewood, New York 11717, USA.

Informations disponibles sur le site Internet

Une copie du présent Avis, et d'autres informations requises par la section 311A de la Loi britannique sur les sociétés de 2006, peuvent être consultées sur le site Internet de la Société (www.hsbc.com/agm).

Réception des documents d'information sur l'entreprise

Les actionnaires peuvent, à tout moment, décider de recevoir des documents d'information sur l'entreprise sous format papier ou d'être avertis de leur disponibilité sur le site Internet de HSBC. Pour être averti à l'avenir par email de la mise en ligne de documents d'information sur l'entreprise sur le site Internet de HSBC, ou pour annuler ou modifier une demande de notification par mail, vous pouvez vous rendre sur le site www.hsbc.com/ecomms.

Si vous avez reçu une notification de la disponibilité de ce document sur le site Internet de HSBC et que pour une raison ou une autre vous avez des difficultés à recevoir ou à accéder à ce document, ou que vous souhaitez recevoir ce dernier ou les prochaines informations destinées aux actionnaires sous format papier, nous vous conseillons d'écrire ou d'envoyer un email (en rappelant votre Numéro de Référence d'Actionnaire) à l'agent compétent chargé de la tenue du registre (« registrar ») dont l'adresse figure ci-dessus. Des exemplaires papiers seront envoyés gratuitement.

D'autres exemplaires de ce document et des documents à venir peuvent être obtenus auprès des agents chargés de la tenue du registre. Vous pouvez modifier votre choix de recevoir les communications de la Société en anglais ou en chinois en contactant les agents chargés de la tenue du registre, à l'adresse figurant ci-dessus.

Documents disponibles pour vérification

Des copies des conditions de nomination des Administrateurs non-exécutifs, les contrats de travail du Président du Groupe et des Administrateurs dirigeants sont mises à disposition pour examen au siège social de la Société à Londres et au 1 Queen's Road Central, Hong Kong, pendant les heures ouvrables habituelles entre la date du présent Avis de Convocation et la date de l'Assemblée Générale Annuelle, et dans le lieu et à la date de tenue de l'Assemblée Générale Annuelle, 15 minutes au moins avant le début de l'Assemblée Générale Annuelle et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Informations présentées dans le présent Avis

Les actionnaires sont informés que tout numéro de téléphone, site Web ou adresse e-mail indiqués dans l'Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle, le Formulaire de Procuration ou dans tous documents joints ne sauraient, sauf indication contraire, être utilisés pour remettre des informations à la Société (y compris la remise de documents ou d'informations liés aux actes de l'Assemblée Générale Annuelle).

Ce document, dont les Administrateurs de HSBC Holdings plc acceptent, collectivement et individuellement, la pleine responsabilité, comprend des renseignements donnés concernant HSBC Holdings plc, conformément aux Règles gouvernant la cotation des valeurs mobilières sur la Bourse de Hong Kong. Après avoir réalisé toutes les investigations raisonnables, les Administrateurs confirment qu'à leur connaissance, les informations incluses dans ce document sont exactes et complètes pour leurs aspects pertinents et qu'elles ne sont ni mensongères ni trompeuses, et qu'il n'y a pas d'omission qui pourrait rendre une déclaration ou ce document mensongers.

En cas de divergence entre toute traduction et le texte anglais du présent avis, le texte anglais prévaudra.

Participations des Administrateurs en actions ordinaires et en obligations HSBC

Les informations concernant les participations des Administrateurs en actions ordinaires et en obligations HSBC sont détaillées en Annexe 3.

Annexe 1

Questions et Réponses sur les Titres Convertibles Contingents (« TCC »)

Qu'est-ce que les TCC ?

Les TCC sont des titres de créance qui bénéficient d'un traitement réglementaire particulier en termes de classement dans les fonds propres en vertu de la législation de l'Union Européenne. Les TCC seront convertis ou échangés en actions ordinaires si un événement déclencheur se produit. Les conditions des TCC existants de HSBC ont reçu l'approbation réglementaire de la Prudential Regulation Authority (« PRA »).

En tant que groupe bancaire, HSBC doit satisfaire aux exigences réglementaires minimales de fonds propres dans les pays où il opère. Elles incluent le respect de la législation de l'Union Européenne, en vertu de laquelle des banques et sociétés holding bancaires sont tenues de maintenir des Fonds Propres de Base de Catégorie 1 (*Tier 1 Capital*) à un niveau égal à 6 % au moins de leurs actifs pondérés en fonction des risques. 1,5 % de ces actifs pondérés en fonction des risques peuvent prendre la forme de Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 Capital*). De plus, HSBC est tenu de satisfaire à une exigence de fonds propres supplémentaires définie par la PRA en maintenant 0,43 % supplémentaire des actifs pondérés en fonction des risques sous la forme de Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 Capital*).

Pour se qualifier comme des Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 Capital*), un titre doit présenter certaines caractéristiques destinées à augmenter la résilience de la banque émettrice si la situation financière de la banque se détériorait de manière significative. Les TCC sont admissibles comme Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 (*Additional Tier 1 Capital*) si en cas de survenance d'un événement déclencheur défini, ils seraient obligatoirement convertis en actions ordinaires de HSBC ou échangés contre des actions ordinaires de HSBC. La conversion ou l'échange aura pour effet d'accroître le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 (noyau dur des fonds propres de base).

Quels sont les événements déclencheurs pour les TCC et que se passera-t-il si un événement déclencheur survient ?

Si le ratio Common Equity Tier 1 de HSBC devient inférieur au ratio de fonds propres défini comme étant le déclencheur (l'« Événement Déclencheur »), les TCC convertis en actions ordinaires nouvelles de HSBC ou échangés contre des actions ordinaires nouvelles de HSBC selon les modalités régissant les TCC. Le ratio de fonds propres défini comme étant le déclencheur sera spécifié dans les modalités des TCC lorsqu'ils sont émis. Les TCC existants de HSBC stipulent que l'événement déclencheur se produit si le ratio Common Equity Tier 1 (« ratio CET 1 ») chute au-dessous de 7,0 %, ce ratio étant calculé en appliquant la définition finale du ratio CET 1 en vertu de la Directive CRD IV qui a été approuvée par la PRA. HSBC prévoit actuellement que les futurs TCC émis par le Groupe stipuleront le même ratio CET 1 déclencheur sous réserve de l'approbation de l'Autorité de Régulation Prudentielle (« PRA »).

Quelles mesures HSBC peut-elle prendre pour atténuer un Événement Déclencheur potentiel ?

HSBC est tenue, en vertu de ses obligations envers les autorités réglementaires compétentes, de mettre en place un plan de redressement si ses niveaux de fonds propres réglementaires sont sous pression. En conséquence, si les ratios de fonds propres de HSBC devaient chuter dans une mesure importante et, en tout cas avant la survenance d'un Événement Déclencheur, HSBC cherchera à mettre en oeuvre des mesures de rétablissement pour restaurer les ratios de fonds propres réglementaires du Groupe, et réduire la probabilité de survenance d'un Événement Déclencheur. Le plan de redressement de HSBC inclut une série de mesures possibles, y compris la réduction des distributions, la réduction des actifs pondérés en fonction des risques, ou la vente ou la liquidation d'actifs.

Le ratio Common Equity Tier 1 de HSBC, estimé conformément à CRD IV (tel que défini en page 483 de l'*Annual Report & Accounts*) s'élevait à 11,9 % au 31 décembre 2015. HSBC demeure une banque fortement capitalisée, capable d'assurer à la fois une croissance organique et des rendements sous forme de dividendes à ses actionnaires. HSBC demeure bien placée pour satisfaire aux exigences de fonds propres futures prévues, et continuera de prendre des mesures pour conserver cette position, en tenant compte de l'évolution de l'environnement réglementaire. En raison de la situation actuelle de ses fonds propres et des mesures de rétablissement qu'il est prévu de prendre si un Événement Déclencheur était jugé susceptible de se produire, HSBC considère qu'il est très peu probable en pratique que les circonstances donnant lieu à un Événement Déclencheur se produisent.

Les TCC émis à ce jour par HSBC contiennent une clause prévoyant qu'en cas de survenance d'un Événement Déclencheur, les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, donner aux actionnaires la possibilité d'acheter des actions ordinaires émises par conversion ou échange de TCC, sur une base au prorata, si cela est pratiquement possible et sous réserve des lois et règlements applicables. Dans ce cas, l'achat aura lieu au même prix que celui auquel les titulaires de TCC pourraient autrement acquérir des actions ordinaires. L'avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an dernier mentionnait le fait que l'Autorité bancaire européenne (« ABE ») avait publié, en octobre 2014, un rapport sur le contrôle des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 par les institutions de l'UE, dans lequel elle suggérait que ce type de clause ne doit pas figurer dans les émissions d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1. Toutefois, dans une mise à jour de ce rapport publiée le 29 mai 2015, l'ABE a confirmé que ce type de clause est acceptable. En conséquence, si les dispositions légales et réglementaires le lui permettent, HSBC continuera d'émettre de futures TCC incluant la clause qui permet à HSBC, de manière discrétionnaire, d'offrir aux actionnaires la possibilité d'acheter des actions ordinaires émises par conversion ou échange de TCC.

Les TCC seront-ils remboursables ?

Les TCC ne donneront pas un droit général de remboursement à leurs détenteurs. Il est prévu que HSBC ait le droit de rembourser les TCC après une durée de cinq ans au minimum et dans certaines autres circonstances spécifiées, mais les conditions de remboursement devront être approuvées par la PRA avant l'émission et tout remboursement sera soumis à l'approbation de la PRA au moment du remboursement.

Tous les TCC prendront-ils la forme de Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 ?

Oui. HSBC n'a aucune intention d'émettre des titres représentatifs du capital en vertu des Résolutions 11 et 12, exception faite de titres qui constituent des Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 (*Additional Core Tier 1 Capital*) en vertu des réglementations bancaires applicables.

Pourquoi HSBC sollicite-t-elle l'autorisation d'émettre des TCC ?

L'émission de TCC donne à HSBC une plus grande flexibilité pour gérer ses fonds propres de la manière la plus efficace et économique. Il est prévu que les Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1 constituent une forme de capitaux propres moins onéreuse que l'émission et le maintien de fonds propres du Common Equity Tier 1 (par exemple des actions ordinaires) afin de satisfaire aux exigences de Fonds Propres de Base de Catégorie 1 et (sous réserve que l'Événement Déclencheur ne se produise pas) en évitant un effet dilutif pour les actionnaires existants. Cela devrait améliorer les rendements disponibles pour les actionnaires existants, tout en maintenant l'assise financière solide de HSBC, en ligne avec les réglementations bancaires en vigueur.

Les autorisations visées dans les Résolutions 11 et 12 sont requises au motif que les Administrateurs ne peuvent émettre que 10 % au plus des actions ordinaires émises composant le capital social en numéraire et avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vertu des autorisations générales visées dans les Résolutions 7 et 8. En raison de la charge administrative, à la fois en coût et en temps, qui pèse sur une société de la taille de HSBC pour obtenir ce type d'autorisations, les Administrateurs estiment qu'il n'est ni pratique ni conforme à l'intérêt des actionnaires de solliciter une nouvelle autorisation à chaque fois qu'une émission de TCC est proposée. Il est important de disposer de la flexibilité nécessaire pour réagir rapidement au marché et aux exigences réglementaires. En outre, pour obtenir l'approbation de la PRA sur l'émission de TCC, toutes les autorisations d'attribution nécessaires doivent être en place, puisque le processus de demande d'une nouvelle autorisation, joint à l'approbation de la PRA, conduirait à des délais inacceptables.

A quel prix les TCC seront-ils émis et comment le prix de conversion sera-t-il fixé ?

Étant donné que les TCC sont des titres de créance, ils seront émis pour un prix égal ou proche de leur valeur nominale, comme cela est habituellement le cas pour les titres de créance. Les modalités des TCC spécifieront un prix de conversion fixe ou un mécanisme de fixation du prix de conversion (qui pourra inclure un prix de conversion variable déterminé par référence au cours de marché en vigueur lors de la conversion, sous réserve d'un prix « plancher » minimum), qui déterminera le nombre d'actions ordinaires émises lors de la conversion ou de l'échange des TCC si un Événement Déclencheur s'est produit. En ce qui concerne les TCC émis (ou les actions émises lors de la conversion ou de l'échange des TCC) en vertu des autorisations sollicitées par les Résolutions 11 et 12, le prix de conversion à la date d'émission des TCC ne sera pas inférieur à 2,70 GBP, soit le cours de négociation le plus bas (enregistré le 9 mars 2009) des actions ordinaires de HSBC au cours des 10 dernières années (sous réserve des ajustements habituels pour ce type de titres). Ce prix représente une décote d'environ 40 % par rapport au cours de clôture du 4 mars 2016, dernière date de référence avant l'impression de ce document. Étant donné qu'un Événement Déclencheur n'est susceptible de se produire que si la mesure de rétablissement prise pour l'empêcher n'a pas été couronnée de succès, le cours de marché des actions ordinaires pourrait alors être significativement plus faible que ce qu'il est aujourd'hui. En conséquence, le prix de conversion indiqué dans les modalités des TCC au moment de l'émission des TCC sera très probablement caractérisé par une décote significative par rapport au cours de marché des actions à cette date. En raison de cette décote probable, les Administrateurs considèrent qu'il est approprié de retenir le plus bas historique d'il y a 10 ans pour déterminer le prix de conversion minimum.

Comment avez-vous calculé le volume des autorisations que vous sollicitez ?

Le volume des autorisations reflétées dans les Résolutions 11 et 12 a été déterminé sur la base de la structure prévisionnelle des fonds propres de HSBC à la lumière des exigences de fonds propres réglementaires accrues découlant de la législation de l'Union Européenne et des exigences de la PRA. L'autorisation sollicitée est basée sur l'estimation par les Administrateurs du montant approprié nécessaire afin de permettre à HSBC de détenir le montant maximum de Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1, sur la base des chiffres d'actifs pondérés en fonction des risques et en appliquant le prix de conversion sur la base des plus bas historiques du cours de l'action HSBC au cours des 10 dernières années, visé ci-dessus. L'intention est de donner aux Administrateurs la flexibilité requise pour gérer la structure des fonds propres de HSBC. C'est pourquoi les résolutions donnent aux Administrateurs l'autorisation de fixer les modalités spécifiques des TCC après avoir pris en considération la pratique du marché et les exigences précitées, telles qu'elles existeront alors.

Dispense accordée par la Bourse de Hong Kong

La Bourse de Hong Kong a accordé à la Société une dispense d'avoir à respecter strictement les exigences de la Règle 13.36(1) du règlement sur l'admission des valeurs mobilières à la cote officielle de Hong Kong, ce qui permet à la Société de solliciter (et, si elles sont approuvées, d'utiliser) l'autorisation visée dans les Résolutions 11 et 12 afin d'émettre des TCC (et d'attribuer les actions ordinaires dans lesquelles ils peuvent être convertis ou contre lesquelles ils peuvent être échangés) en excédent du plafond de 20 % du capital social émis de la Société auquel le mandat général (le « Mandat ») est soumis. La dispense a été consentie à des conditions qui permettent que le Mandat, s'il est approuvé, demeure en vigueur :

- (i) jusqu'à l'issue de la première assemblée générale annuelle de la Société suivant la date à laquelle le Mandat est approuvé (ou la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, la date la plus proche étant retenue) date à laquelle le Mandat deviendra caduc à moins qu'il ne soit renouvelé, inconditionnellement ou sous conditions ; ou
- (ii) jusqu'à ce qu'il soit révoqué ou modifié en vertu d'une résolution ordinaire de l'assemblée générale des actionnaires.

Annexe 2

Achat d'Actions Ordinaires par la Société

On trouvera, ci-après, les informations concernant la proposition de mandat général portant sur l'achat d'actions par la Société (Résolution 10), dont l'Exposé des motifs devant être envoyé aux actionnaires conformément aux Règles de cotation de Hong Kong ainsi que les détails de la dérogation conditionnelle accordée par la Bourse de Hong Kong et autorisant la Société à conserver en autocontrôle toutes actions qu'elle sera susceptible de racheter.

- (a) Il est proposé que la Société soit autorisée à acheter jusqu'à 1 970 797 386 actions ordinaires de 0,50 USD chacune (soit 10 % des actions ordinaires en circulation au 4 mars 2016, dernière date de référence avant l'impression de ce document). Les actions seraient achetées à des prix au moins égaux à la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, soit 0,50 USD (ou l'équivalent dans la devise dans laquelle l'achat est effectué), et au plus égal à (le chiffre le plus faible étant retenu) 105 % du cours moyen des Actions Ordinaires à la Bourse de Londres pendant les cinq jours de bourse ouvrés précédant l'achat concerné ou 105 % du cours de clôture moyen des actions ordinaires à la Bourse de Hong Kong pendant les cinq jours ouvrés précédant l'achat concerné.
- (b) Les Administrateurs estiment qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires qu'une autorisation générale soit accordée par les actionnaires afin de permettre à la Société d'acheter des actions ordinaires sur le marché et qu'un pouvoir soit donné dans ce sens aux Administrateurs. Il est entendu que les Administrateurs ne procéderont à des achats d'actions ordinaires que s'ils considèrent que de tels achats servent les intérêts de la Société et des actionnaires, compte tenu des facteurs pertinents et circonstances du moment, telles que les conséquences de ces opérations sur le bénéfice par action. Les Administrateurs n'ont pas dans l'immédiat l'intention de procéder à des achats, quels qu'ils soient, aux termes de l'autorisation proposée.
- (c) Il est prévu que ces achats seront financés sur la trésorerie disponible de la Société ou sur des ressources liquides et, en tout état de cause, à partir de fonds légalement disponibles pour de tels achats conformément aux Statuts de la Société et aux lois de l'Angleterre et du Pays de Galles applicables.
- (d) Les Administrateurs n'effectueront pas d'achats lorsque ceux-ci pourront avoir un effet nettement préjudiciable sur les ratios de fonds propres de la Société ou les niveaux de liquidité que les Administrateurs pourront juger, à n'importe quel moment, appropriés pour la Société. L'utilisation totale du pouvoir de rachat (soit l'équivalent de 10 % des actions ordinaires en circulation au 4 mars 2016, dernière date de référence avant l'impression de ce document) pourrait avoir un effet nettement préjudiciable sur les fonds propres ou la position de liquidité de la Société (par rapport à la position communiquée dans ses comptes audités et publiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015).
- (e) Aucun des Administrateurs ni, à la connaissance de ces derniers, après avoir mené toutes investigations raisonnables à cet effet, aucune de leurs sociétés apparentées proches (au sens des Règles de cotation de Hong Kong) n'a actuellement l'intention, dans le cas où la Résolution 10 serait approuvée par les actionnaires, de vendre quelque action ordinaire que ce soit à la Société. Aucune personne liée centrale (au sens des Règles de cotation de Hong Kong) à la Société n'a informé cette dernière de son intention de vendre des actions de la Société à la Société ni ne s'est engagée à ne pas vendre l'une quelconque des actions de la Société, par elle détenue, à la Société, dans le cas où la Résolution 10 serait approuvée.
- (f) Aux termes de la Loi britannique sur les sociétés (*UK Companies Act*) de 2006, la Société est autorisée, suite à tout rachat d'Actions Ordinaires, à conserver et détenir lesdites actions en autocontrôle. Bien que cette Loi n'impose pas de limite au nombre d'actions qu'une société peut détenir en autocontrôle, les directives britanniques, en matière de protection des investisseurs, et les pratiques de marché au Royaume-Uni limitent toute autorisation d'acheter des actions à 10% du capital en circulation, hors actions détenues en autocontrôle. Le 19 décembre 2005, la Bourse de Hong Kong a accordé une dérogation conditionnelle à la Société, l'autorisant à détenir en autocontrôle des actions qu'elle était susceptible de racheter (la « Dérogation 2005 »). La Dérogation 2005 est soumise à certaines conditions, dont le respect par la Société de toutes les lois et réglementations applicables au Royaume-Uni concernant la détention d'actions en autocontrôle. Dans le cadre de la Dérogation, la Société a convenu, avec la Bourse de Hong Kong, d'un ensemble de modifications des Règles de cotation de Hong Kong devant permettre à la Société de détenir des actions en autocontrôle. Les modifications portent également sur plusieurs points importants ayant trait à la détention future, par la Société, d'actions d'autocontrôle. La version intégrale des modifications est disponible sur le site Internet de la Société (www.hsbc.com) et sur le site Internet HKEx news de la Bourse de Hong Kong (www.hkexnews.hk). Des copies des modifications apportées sont

également disponibles auprès du Secrétaire du Conseil du Groupe, HSBC Holdings plc, 8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, ainsi que du Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil pour la région Asie Pacifique, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, 1 Queen's Road Central, Hong Kong SAR. Conformément aux termes de la Dérogation 2005, la Société a confirmé à la Bourse de Hong Kong qu'elle se conformerait à la loi et à la réglementation applicables au Royaume-Uni concernant la détention de toutes actions en autocontrôle ainsi qu'aux conditions de la Dérogation 2005 concernant toutes actions qu'elle serait amenée à détenir en autocontrôle.

- (g) Les Administrateurs ont pris l'engagement vis-à-vis de la Bourse de Hong Kong de n'exercer un quelconque pouvoir de la Société portant sur l'achat d'actions conformément à la Résolution 10, qu'en conformité avec les Règles de cotation de Hong Kong (telles que modifiées conformément aux conditions de la Dérogation 2005 afin de permettre à la Société de détenir en autocontrôle toutes actions qu'elle serait susceptible de racheter) et des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles applicables.
- (h) A la connaissance des Administrateurs, aucun achat d'actions par la Société conformément à la Résolution 10, si celle-ci était approuvée, n'induirait de conséquences aux termes d'un quelconque code régissant les offres publiques d'achat applicable.
- (i) La Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions, que ce soit à la Bourse de Hong Kong ou ailleurs, dans les six mois précédant la date du présent document.
- (j) Les cours maximums et minimums à mi-séances auxquels se sont négociés les actions ordinaires ou, s'agissant de la Bourse de New York, les « American Depositary Shares » (« ADS »), sur les Bourses de Hong Kong, Londres, New York, Paris et des Bermudes au cours de chacun des douze mois complets avant l'impression de ce document, sont les suivants :

	Bourse de Hong Kong		Bourse de Londres		Bourse de New York (ADS ¹)		Bourse de Paris NYSE Euronext		Bourse des Bermudes	
	Plus bas (HKD)	Plus haut (HKD)	Plus bas (GBP)	Plus haut (GBP)	Plus bas (USD)	Plus haut (USD)	Plus bas (EUR)	Plus haut (EUR)	Plus bas (BDD)	Plus haut (BDD)
Mars 2015	64,60	69,78	5,60	5,86	41,56	44,87	7,87	8,05	8,28	8,98
Avril 2015	66,58	77,48	5,79	6,49	42,94	50,18	7,94	9,08	8,58	9,98
Mai 2015	73,40	76,58	6,14	6,46	47,42	49,46	8,49	8,84	9,48	9,88
Juin 2015	70,20	73,93	5,70	6,25	44,83	47,88	8,16	8,70	8,98	9,58
Juillet 2015	65,83	70,88	5,59	5,87	42,53	45,62	7,76	8,41	8,58	9,13
Août 2015	60,58	71,38	4,88	5,95	38,40	46,18	6,85	8,50	7,73	9,28
Septembre 2015	57,08	62,18	4,86	5,19	37,04	39,84	6,62	7,11	7,38	7,98
Octobre 2015	59,40	63,28	5,03	5,32	38,16	40,81	6,80	7,21	7,63	8,13
Novembre 2015	60,23	62,95	5,04	5,40	38,95	40,34	7,04	7,70	7,73	8,13
Décembre 2015	58,90	62,98	4,94	5,45	37,87	40,67	6,91	7,66	7,58	8,13
Janvier 2016	51,73	60,38	4,66	5,23	33,50	38,60	6,07	7,17	6,58	7,68
Février 2016	47,73	54,65	4,20	4,84	30,72	34,95	5,38	6,37	6,03	6,88

1 Chaque ADS représente cinq Actions Ordinaires.

Annexe 3

Participations des Administrateurs en Actions Ordinaires et en obligations HSBC

Participations des Administrateurs en Actions Ordinaires et en obligations HSBC

Il ressort des registres des participations des Administrateurs, tenus par HSBC Holdings plc en vertu de l'article 352 du Décret sur les valeurs mobilières et les instruments financiers à terme de Hong Kong, que les Administrateurs détenaient les participations suivantes, toutes détenues en pleine propriété sauf indication contraire, sous forme d'actions et d'obligations de HSBC et de ses sociétés associées à la dernière date de référence avant l'impression de ce document.

Dans cette Annexe, toutes les mentions « en pleine propriété » désignent le propriétaire réel aux fins du Décret sur les valeurs mobilières et les instruments financiers à terme de Hong Kong.

Actions Ordinaires de HSBC Holdings plc	Propriétaire effectif	Enfant de moins de 18 ans ou conjoint	Conjointement avec une autre personne	Trustee	Participation totale ¹
Phillip Ameen ³	5 000	–	–	–	5 000
Kathleen Casey ³	3 540	–	–	–	3 540
Laura Cha	5 200	–	–	–	5 200
Henri de Castries	15 000	–	–	–	15 000
Lord Evans of Weardale	7 416	–	–	–	7 416
Joachim Faber	45 778	–	–	–	45 778
Rona Fairhead	–	–	77 888	–	77 888
Douglas Flint	404 434	–	–	–	404 434
Stuart Gulliver	2 708 705	176 885	–	–	2 885 590
Sam Laidlaw	36 596	–	–	1 416 ²	38 012
Irene Lee	10 000	–	–	–	10 000
John Lipsky ³	16 165	–	–	–	16 165
Rachel Lomax	18 900	–	–	–	18 900
Iain Mackay	248 095	–	–	–	248 095
Heidi Miller ³	3 695	–	–	–	3 695
Marc Moses	643 392	–	–	–	643 392
Sir Simon Robertson	34 118	–	–	–	34 118
Jonathan Symonds	16 886	4 885	–	–	21 771
Pauline van der Meer Mohr	7 000	–	–	–	7 000
Paul Walsh	5 000	–	–	–	5 000

1 les autres participations des Administrateurs Exécutifs en actions ordinaires HSBC Holdings résultant des plans d'épargne d'options de souscription d'actions de HSBC Holdings, et le plan en actions HSBC 2011 sont exposées dans les schémas de participation inclus dans le Rapport sur les Rémunérations des Administrateurs en pages 312 et 314 de l'Annual Report & Accounts. Au 4 mars 2016, le total des participations en actions ordinaires HSBC Holdings plc, y compris les participations issues des plans d'actionnariat réservés aux salariés, au sens du Décret sur les valeurs mobilières et les instruments financiers à terme de Hong Kong, s'élevait à : Douglas Flint – 404 434 ; Stuart Gulliver – 6 423 471 ; Iain Mackay – 1 806 940 ; et Marc Moses - 2 478 931. Les participations totales de chaque Administrateur sont inférieures à 0,04 % des actions en circulation.

2 Actions détenues pour le compte d'autrui.

3 Phillip Ameen détient une participation de 1 000, Kathleen Casey détient une participation de 708, John Lipsky détient une participation de 3 233 et Heidi Miller détient une participation de 739 American Depositary Shares cotées (« ADS »), classées en dérivés actions en vertu du Chapitre XV du Décret sur les valeurs mobilières et les instruments financiers à terme de Hong Kong. Chaque ADS représente cinq actions ordinaires HSBC Holdings.



Comment nous adresser une question que vous souhaiteriez voir traiter à l'Assemblée Générale Annuelle

Assemblée Générale Annuelle – 22 avril 2016

Si vous souhaitez soumettre une ou plusieurs questions à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le 22 avril 2016, veuillez écrire le texte de votre ou vos questions ci-après et retourner ce formulaire à l'adresse indiquée ci-dessous. Vous pouvez également envoyer vos questions par courriel à l'adresse suivante shareholderquestions@hsbc.com, en indiquant votre numéro de référence d'actionnaire.

Question(s)

.....

.....

.....

.....

Nous nous efforcerons de traiter les questions posées lors des délibérations de l'Assemblée Générale Annuelle sur la question de l'ordre du jour à laquelle elles se rapportent. Les questions soumises qui ne concernent pas l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle seront transmises à l'attention d'un Dirigeant ou d'un agent chargé de la tenue du Registre de la Société (Registrar), selon le cas. Il peut s'agir, par exemple, de questions relatives au compte bancaire ou aux affaires d'un actionnaire, qui ne concernent pas l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle.

Le fait de soumettre une question préalablement à l'Assemblée Générale Annuelle ne vous empêche pas d'assister et de prendre la parole à l'Assemblée Générale Annuelle en votre qualité d'actionnaire.

Signature :

Nom :

Numéro de Référence d'Actionnaire :

Veuillez retourner ce formulaire aux Agents chargés de la tenue du registre (« Registrar ») : Computershare Investor Services PLC, The Pavilions, Bridgwater Road, Bristol BS99 3BD, Royaume-Uni ; Computershare Hong Kong Investor Services Limited, Rooms 1712-1716, 17th Floor, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Hong Kong SAR ; ou Investor Relations Team, HSBC Bank Bermuda Limited, 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermudes.

Photographies

Administrateurs et Secrétaire par Charles Best, sauf celles de Laura Cha et Paul Walsh par Patrick Leung.